

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC  
RAPPORT ANNUEL

2002 - 2003

*Bibliothèque  
nationale*

Québec 



## TABLE DES MATIÈRES

Lettre à la ministre	5
Message de la présidente-directrice générale	6
<b>Le conseil d'administration</b>	8
Les activités du conseil d'administration	9
Les comités rattachés au conseil d'administration	11
<b>L'organigramme</b>	13
<b>La Direction générale de la conservation</b>	14
La Direction des acquisitions de la collection patrimoniale	14
La Direction de la recherche et de l'édition	18
La Direction de la sauvegarde des collections	20
La Direction du traitement documentaire de la collection patrimoniale	22
<b>La Direction générale de la diffusion</b>	24
La Direction des acquisitions et du traitement documentaire de la collection de prêt et de référence	29
La Direction des services à la clientèle	31
La Direction des services aux milieux documentaires	33
<b>La Direction générale de l'administration et des services internes</b>	34
La Direction des ressources humaines	34
La Direction des ressources financières	35
La Direction de la gestion des immeubles	35
<b>La Direction générale des technologies de l'information et des télécommunications</b>	36
<b>Le secrétariat général et les affaires juridiques</b>	39
La Direction du développement institutionnel	42
<b>La Direction des communications et des relations publiques</b>	44
<b>Le Bureau de la planification et de la gestion du projet de construction</b>	48
Tableaux des activités de la Bibliothèque	51
La liste des donateurs	63
Annexe I Le Code d'éthique	66
<b>ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003</b>	73
Rapport de la direction	75
Rapport du vérificateur	77



Montréal, le 28 juillet 2003

Madame Line Beauchamp  
Ministre de la Culture et des Communications  
225, rue Grande-Allée Est, 1<sup>er</sup> étage, bloc A  
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

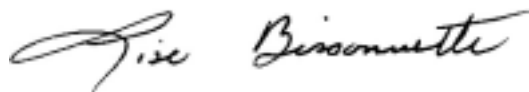
Il me fait plaisir de vous transmettre le rapport annuel de la Bibliothèque nationale du Québec pour l'exercice financier 2002-2003.

Ce rapport inclut les états financiers de l'exercice se terminant le 31 mars 2003.

Ce rapport est produit conformément à l'article 27 de la *Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec*.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

La présidente-directrice générale,

A handwritten signature in black ink, reading "Lise Bissonnette". The signature is written in a cursive, flowing style.

Lise Bissonnette

# Message de la présidente-directrice générale

Photo : © Jacques Grenier



## LA PREMIÈRE ANNÉE D'UNE NOUVELLE INSTITUTION

En dépit de sa présentation traditionnelle, ce rapport annuel est une première. Car il rend compte des activités initiales de la nouvelle institution qu'est la Bibliothèque nationale du Québec, née au début de mars 2002 du regroupement de l'ancienne Bibliothèque nationale du Québec et de la Grande bibliothèque du Québec. Sous les habituelles têtes de chapitre, rien, ou presque, ne se lit de façon routinière. Tout en témoignant ainsi du mouvement et du développement de la BNQ, le rapport fait état de l'ordre et de la rigueur qui les soutiennent.

D'avril 2002 à mars 2003, année de référence du texte, on voit s'installer, se consolider et s'enrichir les outils intellectuels et matériels qui permettront à la BNQ de servir les Québécois en s'inscrivant dans les mutations les plus prometteuses que connaissent actuellement, partout au monde, les bibliothèques. Seules institutions publiques à proposer à tous, sans discrimination, un accès concret, réel, à la culture et au savoir, elles doivent s'imposer aujourd'hui des choix cruciaux quant à leurs orientations et à leurs outils. Chacune de nos directions y a participé.

S'appuyant sur les solides acquis de l'ancienne Bibliothèque nationale du Québec en matière d'acquisition, de traitement et de notre patrimoine documentaire, la Direction générale de la conservation a entrepris une révision systématique de son action. Celle-ci devrait déboucher sur un élargissement de la notion de patrimoine, comme le commande la réflexion actuelle dans ce secteur, et sur une actualisation des supports. L'enrichissement de cette mission est marqué par la création d'une Direction de la recherche et de l'édition qui permettra désormais à la BNQ de s'inscrire pleinement, avec d'autres bibliothèques nationales, dans les réseaux scientifiques nationaux et internationaux.

La Direction générale de la diffusion, qui a hérité des principaux dossiers de développement de la Grande Bibliothèque, a connu une année particulièrement mouvementée. L'acquisition et la préparation de la future collection de prêt ont mis en branle une chaîne du livre qui touche l'ensemble du milieu : bibliothéconomie, librairie, informatique, traitement documentaire, entre autres. Tout en assumant les services à la clientèle de l'ancienne BNQ, cette direction a conçu et planifié l'immense projet que sera le service aux Québécois, à partir de notre futur bâtiment montréalais. Là aussi, la création d'une nouvelle Direction des services aux milieux documentaires, qui concrétise déjà notre engagement de concertation avec les bibliothèques du Québec, est un marqueur de l'année écoulée.

En soutien à ces grandes missions, la Direction générale des technologies de l'information et des télécommunications a commencé à mettre en place le Système intégré de gestion documentaire (SIGD), l'architecture électronique qui sera l'outil privilégié du futur réseau. Minutieux, complexe, énorme et fortement contrôlé, ce travail de planification nous permet d'ores et déjà d'enrichir nos services aux individus et aux collectivités, et de mieux soutenir notre travail patrimonial.

Amorcés à la fin de 2001 au terme d'une planification experte, les travaux de construction de la Grande Bibliothèque, au cœur même de Montréal, se sont poursuivis conformément au programme. L'année a été consacrée surtout à la préparation, en concertation étroite avec tous nos services, de la troisième phase de construction, celle de l'édifice lui-même, dont la qualité et la diversité des espaces devaient se traduire dans les exigences de l'appel d'offres, autre travail colossal.

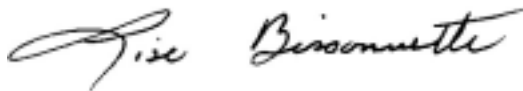
La BNQ vit donc à la fois en mode de gestion de projets majeurs et en mode de gestion quotidienne des services offerts par une société d'État solide et déjà bien implantée. Nous n'aurions pu y arriver, au cours de l'année 2002-2003, sans une Direction de l'administration et des services internes qui a mis en place les mécanismes indispensables. Il faut signaler, tout particulièrement, les travaux qui ont permis un regroupement harmonieux des ressources humaines des deux institutions préalables, et la nécessaire mais lourde refonte, dans la même foulée, de notre administration financière, nos responsabilités à cet égard ayant en pratique doublé.

Dans tous les domaines énumérés plus haut, le Secrétariat général et la Direction des affaires juridiques ont joué un rôle crucial. On ne crée pas une nouvelle institution sans revoir toutes les politiques, tant à l'interne que dans nos rapports avec l'État et avec d'autres organismes gouvernementaux. À ce travail, se sont ajoutés la négociation d'ententes avec divers partenaires – dont la Ville de Montréal – et la révision des orientations de notre développement institutionnel également commandée par la fusion de la GBQ et de la BNQ, tandis que les travaux reliés aux appels d'offres et contrats, en informatique et en construction, devaient se poursuivre normalement.

Enfin notre Direction des communications et des relations publiques a dû revoir et recréer l'ensemble de nos outils d'information pour refléter la nature et les services de la nouvelle institution, tant dans ses imprimés que dans sa présentation sur Internet. La confection d'un plan de présence, qui sera l'armature de nos relations publiques, s'est aussi amorcée en s'appuyant sur une concertation interne harmonieuse.

Plus que quiconque au Québec, j'ai donc été témoin, au cours de cette année charnière, des efforts extraordinaires que peut consentir une équipe lorsque l'habite le sens de la mission, et la conscience du privilège qu'il y a à mettre en œuvre le projet éducatif et culturel le plus extraordinaire à voir le jour au Québec depuis plus d'un quart de siècle.

Remercier est donc, en préface à ce rapport annuel, une joie. Je le fais en liant, à l'équipe de la BNQ, celle que constitue son conseil d'administration, patient, fidèle, corvéable, et d'une grande sagesse. Sa solidarité a été sans faille. Le rapport témoigne enfin des nombreux comités où nous retrouvons, en une sorte de famille élargie, des partenaires bénévoles, issus de tous les milieux que nous désirons servir. Ma gratitude s'étend à eux tous, et aux citoyens qui nous font confiance.



Lise Bissonnette

# Le conseil d'administration

**Madame Lise Bissonnette**, présidente-directrice générale

**Madame Geneviève Bazin**, responsable des livres rares et des collections spéciales, Direction des bibliothèques, Université de Montréal

**Madame Johanne Belley**, directrice générale, Centre régional de services aux bibliothèques publiques, Saguenay–Lac-Saint-Jean

**Monsieur Marc A. Boutet**, coprésident et directeur général, De Marque inc.

**Monsieur Denis Boyer**, ancien directeur, Bibliothèque de la Ville de Hull

**Monsieur Jacques Desautels**, vice-président, professeur à la retraite, Département des littératures, Université Laval

**Madame Helen Fotopulos**, membre du comité exécutif de la Ville de Montréal, présidente de l'arrondissement Plateau Mont-Royal et conseillère municipale du district Mile End, membre désigné par la Ville de Montréal

**Madame Louise Guillemette-Labory**, directrice, Bibliothèque de Montréal, Service du développement culturel, Ville de Montréal, siégeant d'office au conseil d'administration en vertu de la loi constitutive

**Madame Anastassia Khouri**, directrice, Département des données numériques et géospatiales, université McGill

**Madame Sylvie Lemieux**, conservatrice et directrice générale des Archives nationales du Québec, ministère de la Culture et des Communications

**Monsieur Jacques Michon**, professeur titulaire, Faculté des lettres et sciences humaines, Université de Sherbrooke, et directeur des projets de la Chaire de recherche du Canada en histoire du livre et de l'édition

**Monsieur Jacques Panneton**, ancien directeur associé retraité, Service du développement culturel, Ville de Montréal, membre désigné par la Ville de Montréal

**Secrétaire : Monsieur Ghislain Roussel**, secrétaire général et directeur des affaires juridiques de la Bibliothèque nationale du Québec



De gauche à droite, Jacques Michon, Sylvie Lemieux, Jacques Panneton, Denis Boyer, Louise Guillemette-Labory, Lise Bissonnette, Marc A. Boutet, Johanne Belley, Anastassia Khouri et Jacques Desautels. Absentes de la photo Helen Fotopulos et Geneviève Bazin.

Il reste deux postes à pourvoir au sein du conseil d'administration, ceux réservés à deux usagers – dont un résident de Montréal. Ces personnes seront nommées à la majorité des voix exprimées par les pairs selon les règlements de l'institution. Ces postes seront comblés lors de l'ouverture de la Grande Bibliothèque (ci-après la « GB ») de la BNQ.

Il faut noter que les membres du conseil d'administration bénéficient d'une nouvelle police d'assurance responsabilité civile générale.

## LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le conseil d'administration s'est doté d'un comité exécutif dont les membres sont la présidente-directrice générale de la BNQ, Lise Bissonnette, le vice-président, Jacques Desautels, Anastassia Khouri, Louise Guillemette-Labory et Jacques Michon. Ce comité s'est réuni les 27 septembre, 1<sup>er</sup> novembre, 16 décembre 2002 et les 28 février et 27 mars 2003.



# Les activités du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est rencontré à six (6) reprises au cours de l'exercice financier, soit les 11 avril, 14 mai, 28 juin, 27 septembre et 16 décembre 2002, et le 27 mars 2003, en plus de tenir, les 15 octobre 2002 et 28 février 2003, deux réunions spéciales au moyen du courrier électronique.

Le conseil d'administration et le comité exécutif se sont rassemblés une fois à l'extérieur de Montréal, soit à Ville Saguenay, le 27 septembre 2002. L'expérience pourra être renouvelée chaque année. Les administrateurs ont aussi profité de cet événement pour rencontrer les divers milieux professionnels de la lecture et du livre.

Le conseil d'administration de la BNQ a délégué certaines responsabilités au comité exécutif, dont l'approbation des contrats variant entre 250 000 et un million de dollars.

Les principales décisions, politiques et réglementations adoptées par le conseil d'administration en 2002-2003 ont porté sur les dossiers suivants :

## **ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Approbation du Règlement de régie interne ;
- approbation du Code d'éthique des administrateurs publics de la BNQ ;
- désignation du vice-président du conseil d'administration ;
- composition du comité exécutif ;
- règlement sur la formation, le mandat, la composition et le fonctionnement des comités rattachés au conseil d'administration de la BNQ ;
- règlement sur les règles de fonctionnement et la régie interne des comités rattachés au conseil d'administration de la BNQ, dont celui sur la gestion financière de la BNQ.

## **CONSTRUCTION, ARCHITECTURE ET DESIGN**

- Approbation des plans et devis définitifs du bâtiment à construire de la Grande Bibliothèque ainsi que des devis en architecture, en structure et en mécanique-électricité, et estimation des coûts de construction établis par les architectes et les ingénieurs du projet de construction ;
- contrat de réalisation du lot 3 du projet de construction de la GB ;
- financement du projet global de construction ainsi que du MAO (mobilier, appareillage et outillage) de la GB.

## **BIBLIOTHÉCONOMIE**

- Adoption des modifications aux contrats de services professionnels avec les Services documentaires multimédia inc. (SDM) pour le traitement catalographique des documents acquis par la BNQ et destinés à la GB ;
- adoption par le gouvernement de la modification proposée par la BNQ au Règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées, afin de permettre à la BNQ de s'approvisionner en livres auprès des librairies agréées de l'ensemble du Québec.

# Les activités du conseil d'administration

## TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

- Adjudication après un appel d'offres public du contrat de services professionnels de développement, de mise en place, d'assistance technique et de mise à jour du système intégré de gestion documentaire (SIGD) au regroupement composé de CGI services conseils inc. et de BiblioMondo ;
- adjudication après un appel d'offres public du contrat de services professionnels concernant le progiciel de gestion intégrée (PGI) de la BNQ au regroupement composé de Systematix technologies de l'information inc., de Conseillers Info-Oriente inc. et d'Avantech Informatique inc. ;
- adjudication après un appel d'offres public du contrat d'approvisionnement des serveurs UNIX pour trois (3) années auprès de DigiDyne inc.

## FINANCES

- Adoption des prévisions budgétaires 2002-2003 de la BNQ et de leur révision ;
- adoption du budget préliminaire 2003-2004 de la BNQ ;
- adoption des états financiers 2001-2002 (de l'ancienne Bibliothèque nationale du Québec et de la Grande bibliothèque du Québec) et dépôt du rapport de vérification de ces mêmes états financiers ;
- augmentation par le gouvernement du pouvoir d'emprunt jusqu'à concurrence de 97 636 010 \$, pour réaliser le budget final global du projet de la GB.

## RESSOURCES HUMAINES

- Modifications au Règlement concernant le plan provisoire des effectifs et des conditions de travail du personnel non syndiqué de la Bibliothèque nationale du Québec ;
- révision et mise à jour des politiques de rémunération, d'évaluation du rendement et de boni au rendement des cadres.

## AUTRES DOSSIERS

- Désignation de la Bibliothèque nationale du Québec et de l'édifice de diffusion en voie de construction ;
- procédures judiciaires en demande et en défense contre Axor Canada Construction inc. et sa caution dans le dossier de l'adjudication du contrat de construction de la GB ;
- recommandation au gouvernement sur le choix du siège social de la BNQ ;
- programme d'identification visuelle de la BNQ ;
- approbation des diverses politiques et des réglementations générales de la BNQ ;
- approbation de l'organigramme.

## ÉTHIQUE

Tous les membres du conseil d'administration, ainsi que le secrétaire général de la BNQ qui y est assujéti, ont dûment déposé leur déclaration annuelle de conflits d'intérêts et de confidentialité ou, selon le cas, une mise à jour.

Aucun différend ni manquement n'a été noté ou signalé au cours de l'exercice. La présidente-directrice générale a de temps à autre rappelé l'existence du Code d'éthique des administrateurs publics de la BNQ aux membres du conseil d'administration. Une copie du code est reproduite en annexe. Les membres externes des comités rattachés au conseil d'administration sont également assujétis au Code d'éthique.

# Les comités

## rattachés au conseil d'administration

Outre le comité exécutif, le conseil d'administration de la BNQ a constitué quatre (4) autres comités. À l'exception du comité de vérification, ils sont composés de membres du conseil d'administration, de représentants de la BNQ et de membres externes.

### COMITÉ DE VÉRIFICATION

Il s'est réuni les 28 juin et 1<sup>er</sup> novembre 2002, et le 27 mars 2003. En sont membres Jacques Desautels, président, Anastassia Khouri et Louise Guillemette-Labory, du conseil d'administration. Le comité a surtout étudié les états financiers 2001-2002 de l'ancienne BNQ et de la Grande bibliothèque du Québec d'avant la fusion des deux institutions, les rapports de vérification du Vérificateur général du Québec, la révision du budget 2002-2003 de la BNQ, le budget préliminaire 2003-2004 ainsi que la mise à jour de la politique d'immobilisation de la BNQ. Il a aussi rencontré, le 27 mars dernier, des représentants du Vérificateur général afin d'échanger sur les responsabilités du comité de vérification.

### COMITÉ SUR LA CONSTRUCTION

Il s'est rassemblé les 14 mai et 25 septembre 2002. En font partie Denis Boyer, Alain Lallier, président de la Maison du prêt d'honneur du Cégep du Vieux-Montréal, vice-président de la Corporation de développement urbain du Faubourg Saint-Laurent et président du comité, Louise Guillemette-Labory, du conseil d'administration, Hélène Laperrière, présidente du Groupe Culture et Ville, Francine Lelièvre, directrice de Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, Jean Roy, directeur du Bureau de la planification et de la gestion du projet de construction de la GB de la BNQ, et Sylvie Lemieux, du conseil d'administration.

Le comité s'est penché sur les plans et devis définitifs du bâtiment de diffusion à construire, sur le devis de l'appel d'offres du lot 3 (construction de la GB) et sur le programme d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement de la GB.

### COMITÉ SUR LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT ET DE GESTION DES COLLECTIONS ET DES RESSOURCES INFORMATIQUES DE LA BNQ

Son appellation a été modifiée en cours de route pour devenir le comité sur les collections et les services.

Une seule réunion a été tenue, le 18 octobre 2002, principalement parce que l'énergie des membres était surtout consacrée à la fusion. Le comité retrouvera son rythme de croisière au cours du prochain exercice. En sont membres Johanne Belley, du conseil d'administration et présidente du comité, Geneviève Bazin et Jacques Michon, du conseil d'administration, Michèle Dupuis, directrice de la Bibliothèque de l'arrondissement Dollard-des-Ormeaux-Pierrefonds, Claude Fournier, directeur général de la conservation de la BNQ et Yvon-André Lacroix, directeur général de la diffusion de la BNQ.

Ce comité s'est principalement intéressé au projet de consortium d'acquisition de ressources documentaires électroniques pour les bibliothèques publiques du Québec, de même qu'à divers projets d'offres de service de la GB de la BNQ.

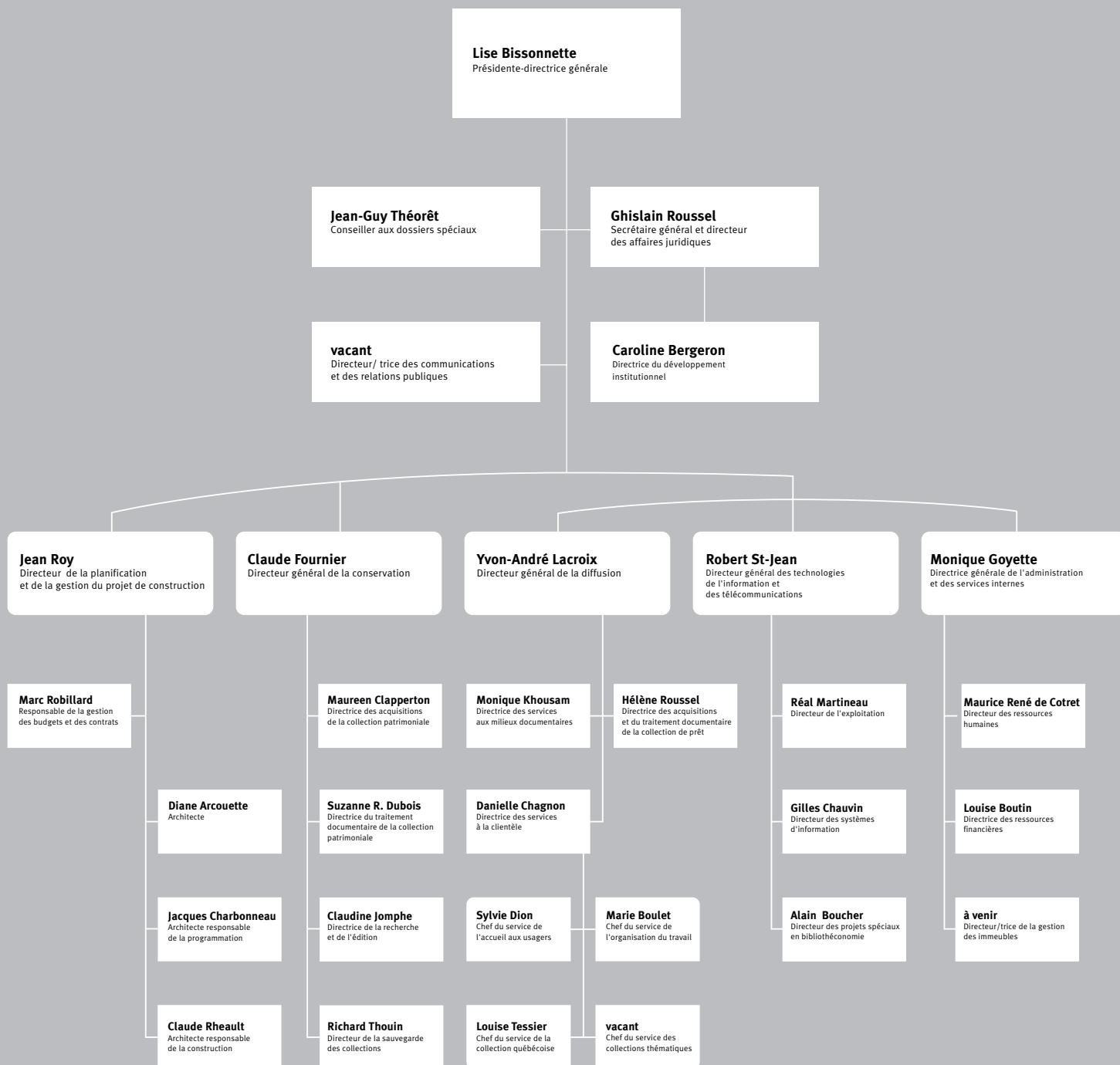
### COMITÉ SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Il s'est réuni le 4 octobre 2002 et le 26 mars 2003. En font partie Jean Payeur, directeur général de l'Institut canadien, directeur général de la Bibliothèque Gabrielle-Roy de Québec et président du comité, Marc A. Boutet, Anastassia Khouri et Jacques Panneton, du conseil d'administration, Ghilaine Roquet, directrice de l'informatique, École des Hautes études commerciales, et Robert St-Jean, directeur général des technologies de l'information et des télécommunications de la BNQ.

Le comité a discuté de la mise en place des infrastructures informatiques de la BNQ et des projets qui y sont inhérents (SIGD, PGI, GRC [gestion de la relation avec les clients]), ainsi que du nouveau portail Internet de l'institution.



# L'organigramme



# La Direction générale de la **conservation**

À la Direction générale de la conservation, l'année 2002-2003 a été marquée par la mise en place de nouveaux modes de fonctionnement administratif et par la création d'une nouvelle direction, dans le cadre de la fusion entre la BNQ et la GBQ. Même si l'implantation du système intégré de gestion documentaire a largement mobilisé le personnel – dans toutes les directions et à tous les niveaux –, les activités qui sont celles de toute bibliothèque nationale se sont poursuivies. Certaines réalisations méritent néanmoins d'être soulignées. Il faut mentionner la révision complète de la politique de développement de la collection patrimoniale et des procédures d'acquisition, la conversion au système Dewey de la collection nationale des monographies, la révision du contrat de catalogage avant publication, la préparation de la *Bibliographie du Québec* en ligne, la création de la Direction de la recherche et de l'édition, qui a pour but de favoriser la recherche scientifique dans les collections patrimoniales de la BNQ, et la collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications dans les dossiers visant la mise en valeur et la protection du patrimoine documentaire.

## La Direction des acquisitions de la collection patrimoniale

La BNQ a pour mandat de rassembler le patrimoine documentaire québécois constitué des documents publiés au Québec ou relatifs à celui-ci, quel que soit leur lieu d'édition. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la BNQ fait appel à divers modes d'acquisition : le dépôt légal, l'achat, le don et l'échange.

### LE DÉPÔT LÉGAL

Comme c'est le cas dans la majorité des bibliothèques nationales, le développement des collections de la BNQ repose principalement sur le dépôt légal des documents publiés. Livres, brochures, journaux, revues, livres d'artistes et partitions musicales ont fait l'objet du premier règlement sur le dépôt des documents publiés, entré en vigueur en 1968. Il a été modifié en 1982 pour y inclure les cartes géographiques.

L'apparition sur le marché de documents issus des nouvelles technologies, conjuguée au fait que certains documents traditionnels n'étaient toujours pas soumis au dépôt légal, fut à l'origine de la révision en profondeur de la réglementation. Ainsi,

depuis 1992, la législation a élargi le cadre de son application pour y ajouter les estampes, les affiches, les reproductions d'œuvres d'art, les cartes postales, les enregistrements sonores, les micro-documents, les logiciels et les documents électroniques.

L'examen des données statistiques présentées en annexe révèle que, du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003, la Bibliothèque a acquis par dépôt légal 10 486 titres de livres et de brochures, 2 298 documents iconographiques, 76 livres d'artistes, un (1) album d'estampes, 1 001 enregistrements sonores, 178 partitions musicales et 184 cartes géographiques. Au 31 mars 2003, le nombre d'abonnements courants reçus en dépôt légal atteignait 11 549 titres, incluant 1 378 nouveaux titres déposés au cours de la dernière année. La plupart de ces documents ont été offerts en deux exemplaires : l'un réservé à la conservation, l'autre à la diffusion.

Des campagnes de promotion ciblées et la mise en place d'outils de travail plus efficaces ont permis d'accroître le nombre d'affiches et de cartes postales recueillies. Quant aux reproductions d'œuvres d'art, la BNQ a relancé les producteurs connus au cours de la dernière année et, de cette façon, elle a bonifié sa collection de 81 nouvelles reproductions.

Photo du bas, de gauche à droite : Sarah Lévesque, recherchiste de la SOPREF, Danielle Léger, Claude Fournier, Maureen Clapperton de la BNQ et Jean Robert Bisailon, directeur général de la SOPREF.



De plus, la Bibliothèque nationale a poursuivi ses travaux d'implantation du dépôt légal des publications gouvernementales québécoises diffusées sur Internet. En 2002-2003, elle a enregistré 354 titres de monographies et 131 titres de publications en série. Ces titres ont été notamment recueillis auprès de trois ministères (Culture et Communications, Éducation et Finances) qui ont complété le dépôt rétrospectif de tous les titres pertinents diffusés sur leur site Internet et qui poursuivent depuis le dépôt courant de leurs titres. Par ailleurs, à compter de janvier 2003, tous les autres ministères ont été invités à amorcer leur dépôt rétrospectif. Mis en œuvre en partenariat avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), le projet d'implantation a permis d'acquérir (au 31 mars 2003) 1727 titres de publications gouvernementales, de les capturer et de les stocker sur un serveur de la Bibliothèque (à cette date, près de la moitié étaient en attente d'enregistrement). Les titres reçus sont répertoriés dans la banque de données IRIS. Une interface de recherche spécifique pour la collection numérique sera offerte prochainement à partir du site Internet de la Bibliothèque.

Dans l'ensemble, l'analyse de la pratique en matière de dépôt légal illustre la volonté des éditeurs et l'importance qu'ils accordent à déposer leur production. Elle révèle également la pertinence pour la BNQ de mettre sur pied régulièrement des campagnes de promotion ciblées afin de sensibiliser les professionnels des différents milieux au bien-fondé du dépôt légal.

## LES ACHATS

Les achats permettent à la Bibliothèque nationale du Québec d'acquérir le patrimoine documentaire publié au Québec non soumis au dépôt légal.

Au cours de la période se terminant le 31 mars 2003, la BNQ a poursuivi ses démarches de repérage et d'acquisition de documents publiés avant 1968 – année d'entrée en vigueur du premier règlement sur le dépôt légal. Des sommes ont également été allouées afin d'acquérir le deuxième exemplaire de documents non soumis au dépôt légal en raison de leur coût, d'ouvrages de référence, de livres d'artistes, d'albums d'estampes, d'ouvrages de bibliophilie, de livres anciens, de documents cartographiques, de partitions musicales, de cartes postales,

d'estampes, d'outils de travail, de documents électroniques et de documents relatifs au Québec.

Au nombre des acquisitions annuelles, il est pertinent de signaler l'achat de 85 numéros de *La Gazette de Québec*, premier journal publié au Québec. Parmi ces documents extrêmement rares, parus entre le 29 mai 1766 et le 31 décembre 1767, se trouvent 12 numéros que la BNQ ne possédait pas et six (6) numéros qu'elle ne possédait que partiellement. Il faudrait aussi mentionner l'acquisition d'un lot de 65 disques 78 tours de La Bolduc. Elle y interprète ses propres chansons ou collabore avec d'autres artistes, tels Ovila Légaré et Eugène Daignault. Une vingtaine de ces disques manquaient aux collections de la BNQ et les autres étaient pour la plupart des exemplaires uniques et en mauvais état. À cela s'ajoute l'achat d'un lot de 4 947 titres de monographies sur microfiches produit par l'Institut canadien de microreproductions historiques (ICMH). Il s'agit de titres publiés au Québec entre 1900 et 1920.

La BNQ a acquis 45 ouvrages à la suite des recommandations du comité d'acquisition des livres d'artistes ainsi que 136 estampes à la suite de celles du comité d'acquisition des estampes. Il faudrait aussi signaler l'achat des 62 estampes de Gaston Petit, des 224 estampes de l'Atelier Graff, des trois (3) recueils d'estampes de Robert Roussil et des 38 estampes de Moe Reinblatt. Quant au programme d'acquisition des reliures d'art, il a été reporté d'une année.

## LES DONS

De nombreux dons de documents sont effectués à titre gracieux par des organismes, des institutions ou des individus. La Bibliothèque est aussi autorisée à émettre un reçu officiel aux fins de l'impôt sur le revenu. Par ailleurs, la BNQ est habilitée à demander à la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels des attestations pour des livres, des archives, des estampes et des documents sonores ayant un intérêt patrimonial. La Commission fixe la juste valeur marchande des biens culturels aux fins de l'impôt sur le revenu.

Du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003, 204 donateurs ont offert à la Bibliothèque des livres, des revues, des journaux, des livres anciens, des cartes géographiques, des partitions musicales, des enregistrements sonores, des cartes



postales, des affiches, des ouvrages de bibliophilie, des livres d'artistes et des estampes, pour une valeur totale de 905 469 \$.

Parmi les dons importants, soulignons l'acquisition d'un lot de 194 numéros du journal hebdomadaire *Pays neuf*, publié à Rouyn entre juillet 1947 et mai 1951, dont la BNQ ne possédait aucun numéro, que ce soit sur papier ou sur microforme. Elle a aussi obtenu un lot de 58 affiches et de 260 programmes de spectacles, traitant notamment de pièces de théâtre de langue anglaise présentées à la fin des années 1950 et au début des années 1960 par diverses troupes issues de l'université McGill.

En ce qui concerne les dons d'estampes, ils ont permis de recueillir, entre autres, 395 œuvres d'artistes inuits, 28 estampes d'Albert Dumouchel, 66 estampes et huit (8) albums d'estampes de Jean-Paul Riopelle, ainsi que 159 estampes et cinq (5) livres d'artistes de Gaston Petit.

Enfin, les dons offerts par les particuliers et les divers organismes ont enrichi les collections de plus de 3 960 livres et quelque 12 057 numéros de périodiques.

## LES ÉCHANGES DE PUBLICATIONS

Sur le plan des échanges, la BNQ a poursuivi les relations qu'elle entretient depuis plusieurs années avec la Bibliothèque nationale de France et la British Library.

## LES ACQUISITIONS TOTALES

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2002 et le 31 mars 2003, la Bibliothèque a reçu par dépôt légal 15 602 titres, comprenant des livres, des brochures, des publications en série, des livres d'artistes, des albums d'estampes, des cartes géographiques, des partitions musicales, des enregistrements sonores et des documents iconographiques.

Les achats ont permis d'acquérir 7 983 titres de documents et 1,76 mètre linéaire de fonds d'archives privées.

Les dons et les échanges ont ajouté 18 659 documents et 8,73 mètres linéaires aux fonds d'archives privées.

Au total, 42 244 acquisitions de documents et 10,49 mètres linéaires de fonds d'archives privées ont été accumulés au cours de l'année.

## ISBN

À titre d'agence officielle, la BNQ est chargée de l'attribution des numéros normalisés des livres (ISBN) aux éditeurs francophones canadiens qui en font la demande. Les numéros assignés ainsi que la raison sociale et l'adresse des éditeurs participants forment le contenu du *Répertoire des numéros ISBN des éditeurs francophones canadiens*, diffusé gratuitement sur le site Internet de la Bibliothèque.

Les demandes de cahiers de numéros ISBN pour les éditeurs issus du secteur privé se sont maintenues sensiblement au même niveau qu'en 2001-2002, avec 585 cahiers demandés entre le 1<sup>er</sup> avril 2002 et le 31 mars 2003.

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1997, la BNQ a la responsabilité d'attribuer les numéros ISBN pour les publications éditées par les ministères et les organismes gouvernementaux du Québec. Ainsi, durant la période s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003, 2 255 numéros ISBN ont été délivrés, dont 1 668 pour les publications gratuites et 587 pour celles vendues par le gouvernement.

## LES RÉALISATIONS EN PARTENARIAT

La BNQ attache toujours autant d'importance au maintien et à l'élaboration de projets en partenariat avec des personnes ou des organismes œuvrant, entre autres, dans les domaines de l'édition et de la bibliothéconomie.

Suivant cette orientation, la BNQ a maintenu l'entente conclue avec les Services documentaires multimédia inc. (SDM) pour la réalisation conjointe de la base de données REPÈRE et d'un index analytique d'articles provenant des principales revues éditées au Québec. Cet index est offert aussi bien dans une version imprimée qu'électronique.

Différents accords relatifs au dépôt de certaines catégories de documents ont suivi leur cours. C'est le cas de l'entente avec les Services documentaires multimédia inc. (SDM) pour les logiciels et les documents électroniques, de celle sur le dépôt légal des enregistrements sonores avec la Société de gestion collective des droits des producteurs de phonogrammes et de vidéogrammes du Québec (SOPROQ) et de la dernière en liste, celle conclue avec la Société pour la promotion de la relève de l'espace francophone (SOPREF). La SOPREF est une association qui travaille au soutien de la professionnalisation des musiciens de la scène émergente du Québec.

Dans le cadre de l'implantation du programme de dépôt légal des publications du gouvernement du Québec diffusées sur Internet, le partenariat conclu en juin 2002 avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration se poursuit. Cette collaboration facilite les opérations d'information et de sensibilisation auprès des personnes impliquées et assure le développement d'un programme de dépôt légal adapté aux caractéristiques des publications électroniques de source gouvernementale.

Sur le plan opérationnel, la BNQ constituait, en août dernier, le comité « Mémoires de l'édition » regroupant des représentants de la Chaire de recherche du Canada en histoire du livre et de l'édition de l'Université de Sherbrooke, de l'Association nationale des éditeurs de livres, des Archives nationales du Québec et de la Direction générale de la conservation de la Bibliothèque. Dans le cadre de son mandat, le comité a fait dresser le préinventaire des archives éditoriales d'une trentaine de maisons d'édition et a élaboré des pistes d'action pour la formation et la production d'un guide de gestion des archives éditoriales.

Des séances de travail avec la Direction du Patrimoine du ministère de la Culture et des Communications ont permis de raffermir la collaboration scientifique établie avec la BNQ en ce qui a trait à l'analyse des collections en vue de leur classement. L'amorce des inventaires des collections documentaires en régions ainsi que la préservation de telles collections par les communautés religieuses et les églises de diverses traditions religieuses figurent parmi les enjeux importants de la mission patrimoniale gouvernementale.

## La Direction de la recherche et de l'édition

Pour remplir pleinement et adéquatement sa mission scientifique, la BNQ a créé une première en se dotant d'une nouvelle Direction de la recherche et de l'édition, qui relève de la Direction générale de la conservation et qui supervise actuellement les travaux des archives privées et des collections spéciales. Cette unité a reçu le mandat de promouvoir et de soutenir la recherche scientifique sur les collections de la BNQ ainsi que les activités de publications variées visant la diffusion de ces travaux. Elle a donc amorcé une campagne d'information auprès des milieux scientifiques afin de préparer le terrain pour de futures collaborations et d'amener les chercheurs à proposer des projets à la BNQ. Parallèlement à cette tâche de sensibilisation, la Direction de la recherche et de l'édition a mis sur pied un programme de soutien à la recherche par le biais de l'octroi d'une bourse postdoctorale, de bourses doctorales, de bourses destinées aux chercheurs étrangers et de prix d'excellence.

### LES ARCHIVES PRIVÉES

La Division des archives privées de la BNQ a acquis trois (3) nouveaux fonds cette année. Le fonds de Jacques Folch-Ribas contient les diverses versions des œuvres de l'écrivain : romans, nouvelles, contes, pièces de théâtre et créations radiophoniques. On y trouve aussi une volumineuse correspondance avec, notamment, Hubert Aquin, Chrystine Brouillet, Bernard Clavel, Jacques Godbout, Robert Laffont, Yves Navarre, Jean-Guy Pilon et Marguerite Yourcenar. De plus, la BNQ a fait l'acquisition du fonds de Paule Daveluy, qui s'est surtout illustrée dans le domaine de la littérature jeunesse, ainsi que celui de Jean Fournier de Belleval, concepteur de costumes et de décors de théâtre de 1948 à 1956. D'importants compléments sont venus enrichir les fonds de Marcel Dubé, de Francine Dufresne et de Madeleine Gagnon et d'autres documents ont été ajoutés à divers fonds des domaines musical (Félix Leclerc, Clermont Pépin) et littéraire (Claude Gauvreau, Claude Péloquin, France Théoret, Adrien Thério). L'ensemble de ces acquisitions totalise plus de 10 mètres linéaires de documents.

Le personnel a complété le traitement des fonds Patrick-Straram, François-Hertel, Raymond-Dubé et de la famille Dubé-Lévesque. Seize autres fonds ont également fait l'objet d'un traitement préliminaire. Il est possible de consulter le bilan de ces activités dans le tableau qui suit.

## STATISTIQUES DE TRAITEMENT À LA DIVISION DES ARCHIVES PRIVÉES

Année 2002-2003

Banque de données IRIS <sup>(1)</sup>		Traitement préliminaire <sup>(2)</sup>		Traitement complet <sup>(3)</sup>	
Notices créées	4	Nombre de fonds	16	Nombre de fonds	4
Notices mises à jour	58	Mètres linéaires	12,53	Mètres linéaires	7,15

(1) Dans la banque de données IRIS, on retrouve une description de chacun des fonds ou de chacune des collections sous forme de notice signalétique.

(2) Traitement préliminaire : les documents ont fait l'objet d'un tri, d'un classement sommaire et d'une brève description.

(3) Traitement complet : les documents ont fait l'objet d'un tri, d'un classement définitif, d'une description selon les règles de description des documents d'archives et d'une indexation avec contrôle d'autorité.

## LES COLLECTIONS SPÉCIALES

L'équipe des collections spéciales a fait 22 présentations (conférences, séminaires, exposés) destinées à des publics restreints, généralement des groupes d'étudiants universitaires.

Les employés des collections spéciales ont mené à terme le projet Inventaire et état de la collection des livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie. Il a permis de vérifier l'état matériel de chacun des exemplaires, mais aussi de consigner les résultats de cet examen dans la base de données afin de mieux organiser les activités de restauration. Des codes à barres ont été posés pour faciliter la gestion de cette collection, et les exemplaires de diffusion sont maintenant prêts pour l'ouverture de la GB.

## La Direction de la sauvegarde des collections

### LA CONSERVATION DES DOCUMENTS

Les opérations de la Direction de la conservation se subdivisent en quatre (4) grandes fonctions : la préservation, qui constitue une phase préventive de traitement ; la restauration, qui vise les différentes étapes de reconstitution d'un document ; la reproduction, qui permet de réaliser une copie d'un document et de réduire ainsi les manipulations subies par le document original ; les magasins, où sont entreposés les documents de conservation, tant imprimés qu'électroniques.

### LA PRÉSERVATION

Certaines activités ont connu des écarts significatifs par rapport aux années précédentes, notamment la reliure effectuée à l'extérieur, l'évaluation des collections et la désacidification.

L'élargissement des critères en matière de reliure, justifié par une collection qui sera en libre accès dans la future GB, a fait croître considérablement le nombre de documents reliés : 2 317 en 2002-2003, comparativement à 917 en 2001-2002.

La Bibliothèque a aussi procédé, en 2002-2003, à la désacidification de masse de 5 865 volumes de sa collection de conservation, comparativement à 9 730 en 2001-2002.

### LA RESTAURATION

Quelque 1 301 heures ont été allouées à la restauration des œuvres. Il est possible de constater des augmentations très importantes quant aux expertises et aux évaluations. Cette situation se justifie par le fait que ce secteur d'activité est impliqué dans les préparatifs des expositions, dans la conception de supports appropriés et dans l'élaboration de recommandations concernant les conditions d'exposition des différentes collections.

Cette année, la restauratrice a travaillé à plusieurs projets, dont l'enlèvement d'adhésifs et la réparation de déchirures sur les documents appartenant au fonds Hélène Ouvrard (33 boîtes), la restauration de 45 affiches de la Première Guerre mondiale et de 40 estampes, ainsi que la consolidation de 30 cartes géographiques.

### LA REPRODUCTION

#### La microphotographie

La préparation matérielle, c'est-à-dire l'inventaire des collections page par page, a augmenté cette année, passant de 203 116 à 219 020 pages. La duplication des microfilms et des microfiches a elle aussi connu de légères hausses, tandis que les prises de vue et le développement de bobines de microfilms ont sensiblement diminué.

Le microfilmage en urgence de l'exemplaire unique est passé de 131 titres à 206 titres en 2002-2003. L'accroissement du nombre d'exemplaires uniques dans les magasins de conservation explique cette hausse.

#### La photographie

La plupart des activités liées à la photographie ont augmenté en 2002-2003, plus particulièrement les opérations en relation avec la photographie numérique.

Quant aux produits finis, la demande d'images numériques a monté en flèche, passant de 1 436 en 2001-2002 à 7 729 en 2002-2003.

#### Les ventes

La vente de la grande majorité des produits microphotographiques (microfilms/microfiches) et photographiques (photographies en noir et blanc et en couleurs, fac-similés noir et blanc et copies laser couleurs, diapositives et images numériques sur cédérom) a diminué par rapport à l'année dernière. Les recettes ont été de 22 644,11 \$ en 2002-2003, comparativement à 26 692,11 \$ en 2001-2002.

En ce qui concerne la valeur ajoutée par l'addition de ces produits dans les collections de la Bibliothèque, elle a subi une hausse significative en 2002-2003, passant de 39 636,80 \$ à 45 485,70 \$.

## LES MAGASINS

### Documents reçus dans les magasins et provenant du dépôt légal, des achats, des dons et des échanges

Du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003, 70 082 unités matérielles sont venues s'ajouter aux différentes collections en conservation, comparativement à 81 155 en 2001-2002.

Il est à noter que toutes les données relatives aux documents reçus dans les magasins sont présentées dans les tableaux produits en annexe.

### Les services

Les services offerts dans le cadre de la gestion des magasins touchent les demandes de références, le prêt des exemplaires de conservation ainsi que les photocopies des brochures en exemplaire unique. Deux cent soixante et onze titres ont fait l'objet de demandes de références cette année, par rapport à 286 l'an dernier.

En 2002-2003, 3 513 titres ont été prêtés, comparativement à 4 641 en 2001-2002. La photocopie des brochures en exemplaire unique est passée de 230 titres en 2001-2002 à 321 titres cette année.

Au 31 mars 2003, le personnel des magasins avait procédé à la vérification de 33 151 titres dans le cadre de l'inventaire permanent, soit une augmentation de 24 387 titres par rapport à l'exercice précédent.

En ce qui a trait au filmage des collections de conservation dans le studio des médias, 14 tournages ont engendré 54 heures de travail pour le personnel de la section des magasins. Ces tournages ont été effectués par divers télédiffuseurs et différentes maisons de production : Radio-Canada pour les émissions *Enjeux* et *Zone Libre*, ORBI-XXI pour l'émission *La filière canadienne* au Canal D, Pixcom inc. pour l'émission *Cultivé et bien élevé* diffusée à Télé-Québec, etc.

## LE BILAN DES OPÉRATIONS

Le bilan des opérations de la conservation est présenté dans la section des tableaux.

## La Direction du traitement documentaire de la collection patrimoniale

Au cœur de l'exploitation des collections de la BNQ, la Direction du traitement documentaire de la collection patrimoniale assure la description bibliographique, l'indexation et la classification des diverses catégories de documents reçus en dépôt légal ou acquis par achats, dons et échanges. Les informations bibliographiques qui en résultent alimentent la banque de données IRIS et permettent notamment la publication mensuelle de la *Bibliographie du Québec*.

### LES ACTIVITÉS COURANTES

Entre le 1<sup>er</sup> avril 2002 et le 31 mars 2003, un total de 16 473 titres ont été traités. De ce nombre, 11 104 documents (67 %) l'ont été en mode original, 1 946 (12 %) en mode dérivé, tandis que 3 423 titres (21 %) ont reçu un traitement de niveau minimal. Par ailleurs, les travaux liés à la mise en rayons ont touché 16 430 unités physiques de monographies et de documents appartenant aux collections spéciales et 5 110 unités physiques de journaux et de périodiques.

En tant qu'agence bibliographique nationale, la BNQ développe un fichier d'autorité pour les noms de personnes et de collectivités ainsi que pour les noms géographiques québécois. Au cours de la dernière année, 8 537 dossiers d'autorité ont été établis.

Une priorité est toujours accordée à l'identification et à l'intégration, dans la banque de données IRIS, des exemplaires obtenus par don. Cette année, 1 920 documents constituant des exemplaires de diffusion ont été rendus disponibles dans ces collections.

Les travaux de mise à jour de la banque de données IRIS, à la suite des mouvements des collections, constituent également une partie importante des activités de traitement. Cette année, plus de 7 300 dossiers bibliographiques ont été modifiés, dont 250 dans le cadre d'une importante opération visant à transférer en diffusion 800 monographies gouvernementales québécoises repérées dans le magasin de périodiques lors du dernier

inventaire. D'autre part, le projet de retrait des exemplaires uniques de monographies des magasins du 1700, rue Saint-Denis, a été finalisé avec le déplacement de 273 monographies vers la conservation.

Un bilan complet des activités de traitement par catégories de documents est disponible dans la section des tableaux produite en annexe.

### LE PROJET DEWEY

Dans le but de faciliter le repérage des documents par la clientèle de la GB, et afin d'harmoniser le futur catalogue intégré, la BNQ a pris la décision d'adopter la classification décimale Dewey pour le classement des monographies de la collection patrimoniale présentement localisées dans l'édifice Saint-Sulpice.

Afin d'actualiser cette orientation, quelque 200 000 monographies déjà répertoriées selon le système de la Library of Congress doivent être converties en Dewey. Le personnel régulier affecté à l'édition courante doit aussi appliquer la classification décimale Dewey aux nouveaux arrivages.

Une équipe de conversion, composée d'un bibliothécaire chef d'équipe, de 10 techniciens en documentation et de deux (2) bibliothécaires assignées au contrôle de la qualité, a été constituée et formée à la fin de l'été 2002. Une méthodologie de conversion des notices en ligne – exploitant au maximum les indices Dewey attribués par d'autres agences bibliographiques comme les Services documentaires multimédia inc. (SDM), la Bibliothèque nationale du Canada et la Bibliothèque de la Ville de Montréal – a été développée en collaboration avec les services informatiques. La première phase de l'opération de conversion rétrospective s'avère jusqu'à maintenant un succès, puisque, au 31 mars 2003, un total de 80 765 monographies étaient converties en Dewey, soit 40,7 % de la collection.

Les divers travaux liés à l'opération Dewey, tels la planification du projet, le recrutement du personnel, l'élaboration de nouvelles procédures de classification et le

développement de cotes, les sessions de perfectionnement en Dewey destinées au personnel régulier et le contrôle de la qualité ont nécessité 255 jours de travail pour les chefs d'équipe et les indexeurs.

### LE PROGRAMME CIP

Depuis 1985, le Programme canadien de catalogage avant publication (CIP) est administré au Québec par la BNQ. Il s'adresse à tous les éditeurs québécois et permet l'impression des données bibliographiques dans le livre et leur diffusion aux bibliothèques, centres de documentation et librairies par le biais de listes imprimées et électroniques intitulées *Livres québécois à paraître*. Entre le 1<sup>er</sup> avril 2002 et le 31 mars 2003, un total de 2 233 demandes de notices CIP ont été soumises à la BNQ. Parmi les 269 éditeurs participants, en plus des éditeurs dits « commerciaux », se trouvent de nombreuses associations, institutions académiques, organismes publics et parapublics et personnes publiant à compte d'auteur. Il est intéressant de constater que 86 éditeurs y participaient cette année pour une première fois.

La BNQ a négocié avec la Bibliothèque nationale du Canada un nouveau contrat de deux (2) ans pour le CIP. Les termes de cette entente autorisent une plus grande autonomie de fonctionnement en regard de la validation des notices CIP.

### LES PUBLICATIONS

Afin de mieux gérer l'imposante masse documentaire issue de l'édition québécoise, le personnel de la direction prépare, parallèlement à ses travaux de catalogage et d'indexation, plusieurs outils bibliographiques dérivés du traitement documentaire. La *Bibliographie du Québec*, publiée chaque mois et accompagnée d'un index annuel cumulatif, signale les monographies, les publications en série, les documents cartographiques, les enregistrements sonores et les documents électroniques parus durant l'année en cours ou celle qui précède. Il faut souligner que le numéro de décembre 2002 mettait fin à la publication sur

papier de la *Bibliographie du Québec*. Dans les derniers mois, divers travaux ont été menés par le traitement documentaire afin de proposer un modèle performant de bibliographie nationale en format électronique. Cette version en ligne de la *Bibliographie du Québec* sera accessible à compter du mois de mai 2003, avec la publication rétrospective des quatre (4) premiers numéros de l'année.

Les bibliothèques qui classent les publications gouvernementales dans une collection distincte de leur collection générale disposent maintenant de la 15<sup>e</sup> édition du *Cadre de classement des publications gouvernementales du Québec*. Disponible chaque mois sur le site Internet de la BNQ, la *Liste électronique des publications gouvernementales du Québec* a signalé cette année 1 523 monographies gouvernementales courantes reçues à la BNQ. Enfin, cette dernière a publié tous les mois la liste des *Livres québécois à paraître*, en version imprimée dans la *Bibliographie du Québec* et en mode électronique sur son site Internet.

### LES TRAVAUX DE NORMALISATION ET LES CONTRIBUTIONS BIBLIOTHÉCONOMIQUES

En partenariat avec les autres bibliothèques nationales et les associations professionnelles, la BNQ collabore depuis plus de 25 ans au développement ou à la révision des normes de catalogage et d'indexation. Cette année encore, les bibliothécaires de la Direction du traitement documentaire de la collection patrimoniale ont participé aux travaux de relecture des *Modifications 2002 des Règles de catalogage anglo-américaines* qui seront publiées prochainement par l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED). De plus, la Section musique a produit 10 résumés analytiques pour le *Répertoire international de littérature musicale* (RILM), apportant une contribution appréciable à un projet bibliographique de calibre international et permettant ainsi de mieux faire connaître l'édition québécoise en musicologie.

## La Direction générale de la diffusion

Les opérations d'envergure amorcées l'an dernier se sont poursuivies cette année, en se ramifiant et se spécialisant davantage. Le personnel de la Direction générale de la diffusion a été sollicité et s'est impliqué dans tous les chantiers en cours à la BNQ, en participant très activement aux réunions des comités internes de travail concernant tout autant les collections que les services, la construction de la GB, le système intégré de gestion documentaire et les ressources humaines et financières.

Plusieurs membres du personnel de la Direction ont aussi collaboré aux Prix d'excellence de la BNQ, au bulletin *Le Filigr@ne*, au kiosque monté lors de salons du livre et à celui mis en place pour la journée carrière organisée par les étudiants de la Graduate School of Library and Information Science de l'université McGill.

Plusieurs autres projets moins apparents que la construction de la GB mais majeurs portant entre autres sur les collections, les services à la clientèle et les services destinés aux milieux documentaires ont été pilotés. Chacun de ces chantiers exige un long processus nécessitant réflexion, recherche et conceptualisation. Des solutions originales doivent être trouvées, car le projet de la GB est complexe et innovateur et il doit s'adapter à la réalité québécoise et refléter le tissu social afin de mieux servir et de répondre plus adéquatement aux besoins particuliers des Québécois. L'objectif est de faire en sorte que les Québécois aient une égalité des chances en matière d'accès au savoir et s'approprient le lieu, les collections et les services de la GB.

La BNQ cherche ainsi à s'inspirer des plus importantes réalisations à l'étranger, et les visites faites par deux employés aux bibliothèques publiques de Vancouver, de San Francisco et de Phoenix ont aidé en ce sens. L'accélération du rythme de croisière et une interconnexion efficace et serrée des équipes et des projets ont nécessité le recrutement d'une personne chargée d'assister la Direction dans l'intégration et le suivi de ces projets.





## Les ententes avec les partenaires

Au cours de l'année 2002-2003, la BNQ a intensifié ses négociations avec les principaux partenaires et la Direction fut directement impliquée avec chacun d'eux.

### LA VILLE DE MONTRÉAL

Au printemps 2002, il devenait urgent de conclure avec la Ville de Montréal une entente sur le transfert des collections de la Bibliothèque centrale de Montréal (BCM). Celle-ci fut signée le 26 août 2002. La Direction des acquisitions et du traitement documentaire de la collection de prêt a repris les projets d'enrichissement et de mise à jour de la collection et de la base de données de la BCM, à savoir :

- l'insertion de documents aujourd'hui non repérables au catalogue informatisé de la BCM : 6 600 titres et un million de numéros de revues et de journaux ; la collection des publications gouvernementales canadiennes (la seule offerte intégralement dans les bibliothèques publiques québécoises) ; 20 000 documents jeunesse triés et destinés au Centre québécois de recherche en littérature jeunesse ;
- la mise à jour des cotes des documents en vue d'en permettre une utilisation conviviale par la clientèle qui fréquentera la nouvelle GB (romans, biographies, regroupement sous des cotes unifiées des œuvres littéraires actuellement dissociées dans les magasins de la BCM, etc.).

Diverses rencontres de travail ont également eu lieu avec les autorités de la Bibliothèque centrale de Montréal.

## **LES MINISTÈRES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Au cours de l'été 2002, chacun des trois (3) partenaires gouvernementaux suivants, le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, a été relancé. Des réunions de travail ont été entamées et des mécanismes de négociation ont été formés, soit :

- l'élaboration d'une entente entre la BNQ, le ministère de la Culture et des Communications et chacun des partenaires, avec la volonté d'en arriver à établir un ou des protocoles d'entente relatifs, d'une part, aux collections et aux services et, d'autre part, aux ressources humaines et financières ;
- la mise en place d'un comité de coordination chargé de superviser les travaux de deux sous-comités de négociations ayant trait, d'une part, aux collections et aux services et, d'autre part, aux ressources humaines et financières impliquées.

## **LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, L'OFFICE DES PER- SONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (OPHQ), L'INSTITUT NAZARETH ET LOUIS- BRAILLE (INLB) ET LA MAGNÉTHÈQUE**

L'objectif de ce partenariat vise l'instauration d'un guichet unique pour le livre adapté, soit un accès unifié aux services documentaires destinés aux personnes handicapées visuelles du Québec. Sous les auspices du comité interministériel sur le livre adapté présidé par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), les discussions ont mis en présence des représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux, de l'Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB), de La Magnétothèque, des associations du milieu et de la BNQ.

Il a été convenu que le mandat de négociation s'exercerait intégralement dans le cadre des principes et des règles préétablis et que les parties à la négociation consulteraient les associations du milieu après conclusion des négociations et dépôt des projets d'entente. Après 16 rencontres de négociation, les parties ont pu finaliser un projet d'entente sur les collections et les services. Les négociations se poursuivent sur les aspects opérationnels, humains et financiers.

Entre temps, le personnel de la Direction des acquisitions et du traitement documentaire a poursuivi son travail avec les bibliothécaires de l'Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB) et de La Magnétothèque, afin d'analyser et d'élaborer les spécifications de conversion des données provenant de trois (3) systèmes différents et incompatibles. Le catalogue unifié sera accessible via le nouveau portail Internet de la BNQ, à la suite de l'implantation du système intégré de gestion documentaire.

## **LE MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE (EMPLOI-QUÉBEC)**

La collaboration avec ce ministère s'est faite dans le but d'instaurer un centre d'emploi à portée nationale à la GB, en complémentarité avec la collection thématique « économie et affaires ». Une douzaine de réunions tenues entre les deux sous-comités de négociation ont permis d'en arriver à un projet quasi définitif d'entente sur l'offre relative aux collections et aux services. Les réunions à venir approfondiront les autres questions traitant des ressources humaines et financières.

## **LE MINISTÈRE DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS ET DE L'IMMIGRATION**

Le partenariat avec ce ministère concerne la mise sur pied des services à offrir aux immigrants. Des rencontres préliminaires ont eu lieu avec le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, dans le but d'établir les objectifs de la négociation des services dédiés aux nouveaux arrivants. Les réunions des sous-comités ont commencé à l'automne 2002 et se poursuivront au printemps et à l'été 2003.

## **LES AUTRES PARTENAIRES**

La Direction a procédé à plusieurs allocutions et présentations de sa mission à ses divers partenaires, aux directeurs et aux employés de la BNQ, aux firmes BiblioMondo et CGI, de même que lors du Salon du livre de Montréal. Dans le cadre de l'Entente de coopération culturelle Québec-New Hampshire, le directeur général de la Direction a participé à une mission culturelle au New Hampshire, du 8 au 11 octobre 2002. Le directeur général est aussi membre du comité organisateur du colloque sur *Les bibliothèques publiques et la transmission de la culture à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle*, qui se tiendra en mai 2003 et qui est organisé conjointement avec l'ASTED, l'Institut national de la recherche scientifique et l'Institut canadien de Québec. Enfin, deux (2) rencontres ont eu lieu avec des représentants de l'Association des libraires du Québec dans le but d'échanger sur d'éventuelles normes communes de communication qui faciliteraient le transfert électronique des données.

## **LE PROJET DE CONSTRUCTION ET LE PROGRAMME DES ACTIVITÉS ET DES ESPACES**

En collaboration avec le Bureau de la planification et de la gestion du projet de construction, le personnel de la Direction a consacré beaucoup d'énergie à finaliser l'aménagement des collections et des espaces à tous les étages de la GB. Parmi les travaux les plus importants, il faut noter la rédaction de fiches techniques pour les comptoirs de services et le comptoir de prêt, une réflexion sur la sécurité des biens et des personnes dans le bâtiment, les spécifications relatives à l'agora des jeunes, de même que la révision des propositions architecturales du mobilier de mise en valeur des collections.

## **LE SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DOCUMENTAIRE (SIGD) ET DE GESTION DE LA RELATION CLIENT (GRC)**

Les travaux découlant de la planification et de la mise en place des divers systèmes informatiques ont eu un impact considérable sur la charge de travail des employés de la Direction. Le SIGD nécessite autant de réflexion que de vision et de créativité, puisqu'il touche des services cruciaux, hautement innovateurs, dont les répercussions seront capitales quant au mandat national de la BNQ. C'est tout particulièrement le cas pour le catalogue collectif et le prêt entre bibliothèques. Les incidences liées à ce projet sont d'autant plus importantes que le SIGD sera la porte d'entrée virtuelle de la BNQ. Le système doit être aussi facile d'accès que convivial. Le SIGD contribuera à l'aide à la lecture des imprimés (*literacy*), mais aussi à la lecture et à l'utilisation des médias électroniques et d'Internet (*mediacy*).

Le directeur général de la diffusion préside le comité coordonnant les travaux de quatre (4) pilotes et de 11 responsables d'équipe. Deux (2) des directrices de la Direction gèrent également des équipes de travail.

La Direction des services à la clientèle a par ailleurs collaboré étroitement avec la Direction générale des technologies de l'information et des télécommunications afin de déterminer le plus adéquatement possible les besoins liés au système de gestion de la relation client (GRC). Enfin, deux (2) rencontres ont eu lieu avec des représentants de l'Association des libraires du Québec, dans le but d'échanger sur d'éventuelles normes communes de communication qui faciliteraient le transfert électronique des données.

## La Direction des acquisitions et du traitement documentaire de la collection de prêt et de référence

La Direction des acquisitions et du traitement documentaire de la collection de prêt et de référence est constituée d'une équipe de 49 personnes, dont une douzaine occupe des postes permanents, et, sur une base contractuelle, d'une quinzaine de bibliothécaires d'expérience. Ces derniers travaillent ou collaborent à la sélection des ressources documentaires dans les diverses disciplines de ce qui constituera à l'ouverture de la GB la très vaste collection de prêt ou de diffusion.

### LA COLLECTION DE DIFFUSION DE LA BNQ

La collection patrimoniale de diffusion, actuellement localisée dans l'édifice Saint-Sulpice, est en voie de conversion du système de la *Library of Congress* au système Dewey.

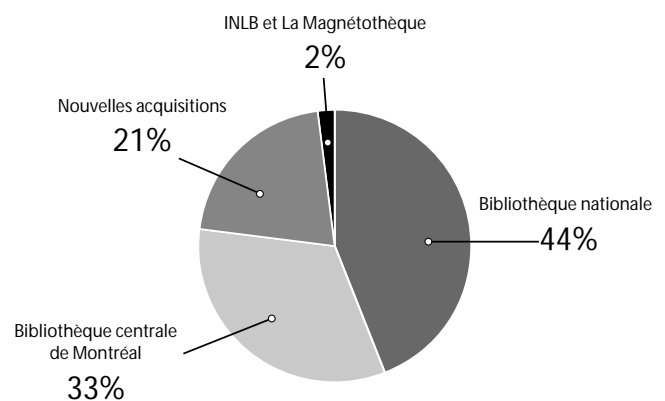
Des bandes de détection ont été insérées dans l'ensemble des monographies de la collection de diffusion en vue d'assurer leur protection dans le contexte d'une consultation en accès libre dans les locaux de la GB.

La mise en place du catalogue informatisé de la BNQ permettra la recherche dans la riche collection Saint-Sulpice, composée de 70 000 titres de livres non québécois parus aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, de même que dans la première moitié du XX<sup>e</sup>. Une équipe de la Direction des acquisitions et du traitement documentaire de la collection de prêt et de référence a réalisé, entre mai 2002 et mars 2003, la conversion du catalogue sur fiches de la collection Saint-Sulpice. Environ 60 % des livres présents dans la collection des Sulpiciens ne font pas partie de la collection de la Bibliothèque centrale de Montréal et constituent, de fait, un fonds documentaire patrimonial unique.

### UN NOUVEAU CATALOGUE POUR LA BNQ

La réalisation d'un catalogue informatisé enrichi prendra bientôt forme à la suite de l'instauration du nouveau système intégré de gestion documentaire de la BNQ. La clientèle pourra ainsi y trouver non seulement la collection patrimoniale de la BNQ, mais également les documents transférés de la Bibliothèque centrale de Montréal et les documents acquis en vue de l'ouverture de la GB.

Le graphique ci-dessous illustre la composition des collections qui seront offertes à la GB.



Dès son lancement, ce nouveau catalogue contiendra au-delà d'un million de notices bibliographiques correspondant à 2 225 000 documents issus de la collection patrimoniale québécoise et étrangère, et de la collection universelle de prêt et de référence.

### LES NOUVELLES ACQUISITIONS : 110 000 LIVRES ACQUIS

En 2002-2003, l'équipe des acquisitions et du développement de la collection de prêt et de référence a reçu plus de 90 000 nouveaux livres destinés aux adultes et aux jeunes, titres qui seront offerts à la GB. De précieux outils de sélection nommés « profils de collection » ont été élaborés.

À ce jour, environ 150 000 titres et 200 000 exemplaires ont été commandés, plus de 110 000 livres ont été reçus et près de trois (3) millions de dollars ont été investis. D'abord effectués auprès des librairies montréalaises, les achats sont répartis, depuis juillet 2002, entre les librairies

agréées de l'ensemble du territoire québécois. Ceci résulte de la modification au règlement de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (L.R.Q., c. D-8.1) survenue en juin 2002, à la suite d'une recommandation de la BNQ. Le fichier des fournisseurs de la Bibliothèque compte aujourd'hui 107 librairies agréées dans différentes régions du Québec.

### **PRÈS DE 90 000 LIVRES TRAITÉS CATALOGRAPHIQUEMENT ET MATÉRIELLEMENT**

En matière de traitement, la BNQ s'est associée avec quelques firmes spécialisées dans le catalogage, la reliure et le traitement matériel. À la suite d'un appel d'offres, des contrats d'environ deux (2) millions de dollars ont été conclus avec deux organismes de traitement : les Services documentaires multimédia inc. et les Services techniques coopératifs du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) du Centre-du-Québec/Lanaudière/Mauricie. De même, un appel d'offres concernant des services de reliure a conduit à l'attribution de contrats d'une valeur de trois (3) millions de dollars auprès de deux entreprises de reliure : Reliures Caron & Létourneau et Reliure Travaction. À l'été 2002, un contrat additionnel a été accordé à la BiblioRPL pour la préparation matérielle de livres déjà reliés. Certaines opérations sont aussi réalisées à l'interne. Au 31 mars 2003, le nombre de titres traités catalographiquement et reliés ou préparés matériellement se chiffre à près de 90 000.

### **BREF : UNE BIBLIOTHÈQUE DE 1 400 RESSOURCES ÉLECTRONIQUES DE RÉFÉRENCE**

La sélection des ressources électroniques de référence disponibles sur le site Internet de la BNQ s'est poursuivie et a été, en grande partie, réalisée par le personnel de la Bibliothèque. BREF offre 1 400 ressources de référence sur Internet, majoritairement en langue française, qui conduisent à une multitude d'autres liens dans tous les domaines. Leur traitement est effectué par l'équipe du traitement documentaire de la collection de prêt et de référence.

### **LES AUTRES TYPES DE DOCUMENTS**

En 2002-2003, des études ont été réalisées et des outils de travail ont été développés afin de préparer l'acquisition d'autres types de documents, tels les disques compacts de musique, les périodiques et les ressources électroniques.

### **LES RESSOURCES ÉLECTRONIQUES ET LE CONSORTIUM D'ACQUISITION POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES QUÉBÉCOISES**

Les ressources électroniques seront acquises soit de façon indépendante, soit dans le cadre d'un consortium d'acquisition. À la suite d'une analyse préliminaire, la BNQ a mené, en septembre 2002, un sondage auprès de l'ensemble des bibliothèques publiques autonomes et des centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) du Québec. Les bibliothèques se sont dites intéressées, dans une proportion de 85 %, à participer à un regroupement d'acquisition de ressources électroniques. Cet intérêt fut confirmé – lors de la Journée d'étude organisée par la BNQ dans le cadre du congrès de l'ASTED – en novembre 2002 par les représentants des bibliothèques publiques et d'autres milieux documentaires québécois : bibliothèques universitaires, collégiales et spécialisées.

Afin de mener à terme ce projet d'acquisition commune, un comité de travail a été formé en mars 2003. Il est composé de huit (8) membres provenant de six (6) bibliothèques autonomes – de tailles variables et de régions différentes du Québec –, de deux (2) représentants du Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP), de trois (3) bibliothécaires de la BNQ et d'un (1) bibliothécaire consultant spécialiste dans la question des consortiums. Des personnes-ressources de la BNQ collaboreront aux travaux du comité.

### **LE CENTRE DE DOCUMENTATION DE LA BNQ**

À l'interne, la Direction des acquisitions et du traitement documentaire de la collection de prêt a mis en place les procédures qui permettront de regrouper, au printemps 2003, les activités d'acquisition et de traitement des instruments de travail et de la documentation professionnelle pour l'ensemble du personnel de la BNQ.

## La Direction des services à la clientèle

Ce fut une année particulièrement chargée à la Direction des services à la clientèle, tant sur le plan des activités de développement que sur celui des activités opérationnelles.

L'organigramme de la Direction des services à la clientèle a commencé à se concrétiser grâce à l'autorisation de combler les postes des quatre (4) chefs de service, soit ceux de la collection québécoise, de l'organisation du travail, de l'accueil aux usagers et des collections thématiques. Trois postes ont été comblés au début de l'année 2003 et le quatrième le sera en mai 2003. Ces personnes ont le mandat de planifier tous les services offerts et de mettre en place toute la structure organisationnelle et des ressources humaines de cette direction.

### LES ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDIFICE DE LA GB

En vue de l'ouverture de la GB, l'équipe de la Direction des services à la clientèle s'est affairée au développement des collections et à la rédaction de profils et de portraits de collections. Dix d'entre eux ont pu être achevés, dont les profils des collections du Centre québécois de ressources en littérature jeunesse, des sciences et des technologies, des livres sur la musique, des imprimés musicaux, des disques compacts, du droit, de la collection destinée aux parents et des bandes dessinées pour la jeunesse. Ce travail s'est fait en collaboration avec l'équipe de la Direction des acquisitions et du traitement documentaire de la collection de prêt et de référence.

Par ailleurs, la sélection courante et rétrospective des ressources documentaires s'est poursuivie cette année, principalement dans les domaines de la littérature jeunesse, de la musique et de la collection économie, affaires, sciences et technologies.

Plus de dix offres de service, sur un total prévu de 28, ont été rédigées cette année. Ce sont en fait des documents d'orientation permettant de mieux cerner les besoins des clientèles, de définir les lignes directrices concernant les services, de peaufiner les politiques et les procédures inhérentes à ceux-ci, et d'évaluer les ressources humaines, financières et matérielles nécessaires à leur bon fonctionnement. Quant aux projets de politique, le personnel de la Direction a rédigé celles relatives à l'inscription des clients, au prêt des documents, à la référence, à l'aide aux usagers, à la tarification de certains services et à la gestion des salles. Ces politiques sont indispensables à

l'élaboration des principales orientations concernant le soutien à l'implantation du système intégré de gestion documentaire et, plus particulièrement, du portail Internet, du module de circulation et du catalogue d'accès public.

### LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Sur le plan des activités opérationnelles, l'année 2002-2003, à la suite de la fusion de la BNQ et de la GBQ, impliquait la gestion de près de 25 employés, dont l'objectif premier était de continuer à offrir des services de qualité à la clientèle des édifices Saint-Sulpice et Ægidius-Fauteux.

### LA FRÉQUENTATION DES SALLES DE LECTURE

Plus de 20 000 personnes ont utilisé les services offerts dans les édifices Saint-Sulpice et Ægidius-Fauteux, ce qui représente une diminution de 13 % comparativement à l'année dernière (voir tableau à la page 58). Cette diminution peut s'expliquer par la désuétude des équipements informatiques, mais aussi par le fait que des modes d'utilisation des ressources en ligne sont disponibles sur le site Internet de la BNQ et ailleurs.

### LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE RÉFÉRENCES

Cette année, le personnel de la Direction a reçu 25 090 demandes de renseignements et de références, ce qui représente une diminution de 14 % par rapport à l'année précédente (voir tableau à la page 58).

## LES PRÊTS ET LES EMPRUNTS ENTRE BIBLIOTHÈQUES

La demande de prêts et d'emprunts entre bibliothèques a subi une hausse de près de 19 %. Cette situation est attribuable à l'augmentation du nombre de documents demandés par les bibliothèques en région, particulièrement les bibliothèques universitaires et publiques (voir tableau à la page 58). Corollaire de ce fait, soulignons un nombre croissant de demandes de prêts et d'emprunts comme le démontre le tableau à la page 59.

## LES PRÊTS INTERNES

Bien que le nombre de titres prêtés soit resté sensiblement le même que l'année dernière, le nombre d'exemplaires demandés par les usagers, lui, a subi une diminution de 1,5 %. Au contraire des revues, le total de livres, de journaux, de publications gouvernementales canadiennes et de documents électroniques réclamés est en hausse (voir tableau à la page 59).

Tout comme l'année dernière, les trois revues les plus demandées sont *Châtelaine*, *Le Lundi* et *L'actualité*, suivies de près par *7 jours*, *Clin d'œil*, *Commerce* et la *Revue d'histoire de l'Amérique française*.

Quant aux monographies, un intérêt soutenu est remarqué pour l'histoire, la littérature canadienne, la littérature québécoise ainsi que les sciences humaines et sociales.

## L'UTILISATION DES POSTES INFORMATIQUES

La Direction compile maintenant systématiquement l'emploi des postes informatiques par les usagers. Le tableau à la page 59 révèle un total de 4 260 heures d'utilisation des postes cédéroms et Internet, ces derniers étant les plus populaires. Ce service permet aux usagers d'accéder aux ressources électroniques de la BNQ et des autres institutions documentaires. Les postes cédéroms offrent des ressources spécialisées en généalogie, des ouvrages de référence, des index de périodiques et d'autres ressources en format plein texte. La Direction met également à la disposition des utilisateurs des postes dédiés à la consultation du catalogue IRIS.

## LA MISE EN VALEUR DES COLLECTIONS

Différents projets de mise en valeur des collections ont été menés durant l'année. L'inventaire bibliographique des relations France-Québec s'est enrichi de 3 866 notices, envoyées à la Bibliothèque nationale de France. Durant l'été, s'est poursuivi le travail d'indexation des illustrations des monographies québécoises publiées entre 1821 et 1900, qui comprend maintenant plus de 5 000 notices disponibles dans la banque de données. Par ailleurs, la conversion des notices des 75 revues comprises dans l'index Trépanier est terminée. Ce dernier en compte maintenant plus de 90 000.

## LES ACTIVITÉS D'ANIMATION ET DE PROMOTION

La Direction s'est occupée de plusieurs projets visant notamment la promotion des services et des collections de la Bibliothèque. Il faut souligner la publication d'un nouveau *Guide de l'utilisateur*, disponible en français et en anglais; le Colloque sur la médiation de la lecture auprès des jeunes, qui s'est tenu au Mont Sainte-Anne en octobre 2002 et a été mis sur pied par plusieurs partenaires, dont l'Association du personnel des services documentaires; les projets d'exposition de la BNQ; les visites de l'édifice Saint-Sulpice lors des Journées de la culture tenues en septembre, de même que des présentations et des ateliers donnés à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information (EBSI) et à la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec.

La Direction a accueilli cinq stagiaires de l'EBSI et plusieurs étudiants durant l'été. Ils ont travaillé à une étude de clientèles issues des communautés culturelles, à un projet de politique de gestion des salles et à un profil de la collection « jeux et jouets ». Ils ont aussi participé au projet d'inventaire des relations France-Québec.



## La Direction des services aux milieux documentaires

La mise en place de la Direction des services aux milieux documentaires constitue elle aussi une première à la BNQ afin de lui permettre de remplir l'une de ses responsabilités majeures dans la diffusion du savoir, la communication et l'échange d'expertise avec les milieux documentaires. La directrice des services aux milieux documentaires est entrée en fonction le 25 novembre 2002. Ses premières préoccupations ont été de se familiariser avec la mission, les structures et les ressources de la BNQ, ainsi que de réfléchir aux projets et aux services destinés aux milieux documentaires, en particulier aux bibliothèques publiques québécoises.

Parallèlement à ces démarches, des contacts ont été pris auprès d'institutions et d'organismes, canadiens et européens, pour connaître l'éventail des services offerts aux bibliothèques publiques et pour tenter de trouver des solutions originales à des problématiques similaires, dans le but de les adapter et de donner les meilleurs services possibles aux Québécois. Il est question ici du prêt entre bibliothèques, du catalogue collectif, de la référence virtuelle disponible 24 heures sur 24, de la bibliothèque numérique et d'un centre de documentation et d'expertise visant les bibliothèques publiques québécoises. Des priorités sont encore à établir.

Des groupes issus des bibliothèques publiques ont été rencontrés afin d'identifier la nature de leurs besoins. Un premier partenariat est déjà en cours avec le consortium d'acquisition de ressources électroniques.

L'objectif à visée nationale, qui tend vers la complémentarité et la synergie entre les bibliothèques par le biais d'un meilleur réseautage, a pour but de garantir une égalité des chances à tous les Québécois – peu importe où ils se trouvent – dans l'accès à l'information, à la connaissance et à la culture.

# La Direction générale de l'administration et des services internes

Au cours de l'exercice financier 2002-2003, la Direction générale de l'administration et des services internes s'est employée à gérer l'organisation de la nouvelle BNQ et à faciliter l'intégration des deux instances (BNQ-GBQ), en procédant à des changements administratifs, financiers et opérationnels significatifs, tout en offrant le soutien administratif nécessaire aux autres directions.

## La Direction des ressources humaines

De 213 employés au 1<sup>er</sup> avril 2002, les effectifs de la BNQ sont passés à 243 en date du 31 mars 2003, incluant les employés occasionnels embauchés spécifiquement pour des projets de développement en informatique ou pour l'acquisition et le traitement documentaire des documents destinés à la GB. Quelques postes permanents ont également été ajoutés pour la mise sur pied des services aux bibliothèques publiques et d'autres personnes ont été engagées comme chercheurs assignés à la collection de conservation.

L'intégration du personnel de l'ancienne Bibliothèque nationale du Québec et de la Grande bibliothèque du Québec est demeurée une priorité tout au long de l'année. En plus de la mise à niveau des systèmes informatiques et de l'unification des systèmes administratifs des deux institutions, plusieurs mesures spécifiques ont été prises. Presque toutes les directions ont été constituées des employés provenant des deux (2) organismes. Les projets en développement ont été soutenus par le personnel travaillant dans différentes directions et une nouvelle politique de dotation a favorisé la mobilité interne des employés qui en ont la compétence et qui manifestent le désir de varier leur expérience.

Afin d'obtenir une représentativité plus adéquate de la diversité québécoise parmi le personnel, une politique a été mise en place. Elle vise à favoriser, à condition qu'ils possèdent la compétence nécessaire, les membres de certains groupes cibles, dont les minorités visibles, les minorités ethniques, les anglophones, les handicapés et les autochtones. Cette décision a permis à la Bibliothèque d'embaucher près de 25 % de son nouveau personnel parmi les groupes ciblés.

Un programme d'accueil pour les nouveaux employés a été conçu et appliqué. Il est appelé à se développer, étant donné la préparation du plan d'embauche majeure qui aura lieu avant l'ouverture de la GB.

Une politique facilitant l'instauration d'un programme externe d'aide aux employés a été préparée et une autre concernant le développement des ressources humaines a également été lancée. Cette dernière vise l'identification des besoins en formation des différentes catégories de personnel et le soutien à la réorganisation du travail.

La réflexion s'est poursuivie avec divers organismes quant à un éventuel transfert à la BNQ d'une partie plus ou moins importante de leur personnel, qui se verrait affecté à certains services de la GB. Parmi ces organismes se retrouvent la Ville de Montréal, la Magnétothèque, l'Institut Nazareth et Louis Braille, Emploi-Québec et le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.



## La Direction des ressources financières

La mise en place d'une nouvelle institution a imposé aux services administratifs une gestion rigoureuse, une organisation efficace ainsi que l'élaboration de structures et de politiques appropriées. Pour ce faire, toutes les fonctions financières, dont les finances, les approvisionnements et le service de la paie, ont été regroupées. Le travail a été réorganisé et le système comptable temporaire optimisé, en mettant l'accent sur le suivi budgétaire, le contrôle financier et la simplification du travail des gestionnaires.

De plus, la Direction des ressources financières s'est directement impliquée dans le suivi financier des projets d'envergure et dans le développement des nouveaux projets.

L'approvisionnement en biens et en services a exigé une vigilance particulière, compte tenu de la présence d'un nombre important de nouveaux cadres provenant d'horizons divers et de la complexité de l'application de la réglementation gouvernementale en matière de contrats. Plusieurs moyens ont été pris afin d'assurer le respect de la réglementation en vigueur, dont la centralisation des activités d'approvisionnement, la vérification des appels d'offres par différents services administratifs et la mise sur pied d'un comité de validation permettant de bien identifier les besoins de l'institution.

## La Direction de la gestion des immeubles

De nombreuses adaptations ont été rendues nécessaires à la suite de la fusion et de la croissance de la nouvelle institution, notamment l'organisation physique et sécuritaire des récents équipements de la salle informatique, la finalisation des aménagements pour le personnel affecté au développement de la GB, l'installation de rayonnages compacts dans un des magasins de conservation et la révision de la sécurité interne des quatre (4) immeubles occupés par la BNQ.

Un premier inventaire des besoins en mobiliers, appareils et outillages (MAO) a été réalisé pour l'édifice de la GB.

Compte tenu de l'ampleur des travaux à venir, la BNQ procédera d'ici peu au recrutement d'un directeur de la gestion des immeubles.

Photo de gauche : Œuvre de l'artiste Jacek Jarnuszkiewicz, *Le temps du verbe*, située devant l'édifice du siège social, rue Holt à Montréal.

Photo de droite : Salle de lecture de l'édifice Saint-Sulpice, rue Saint-Denis à Montréal.

# La Direction générale des technologies de l'information et des télécommunications

## Une année de consolidation et de développement

Au cours de l'exercice 2002-2003, la Direction générale des technologies de l'information et des télécommunications (DGTIT) a poursuivi son rôle de soutien aux activités de toutes les directions de la Bibliothèque, en plus d'assurer la mise en place progressive de nouveaux systèmes destinés autant à satisfaire les besoins courants de la BNQ que ceux de la Grande Bibliothèque en construction.

### LES SYSTÈMES DE GESTION DOCUMENTAIRE ET ADMINISTRATIVE

La DGTIT a terminé l'évaluation des besoins et a lancé un appel d'offres public pour doter la BNQ d'un nouveau système intégré de gestion documentaire (SIGD). Le contrat a été accordé au regroupement CGI/BiblioMondo, le 28 mai 2002, et les travaux d'instauration ont commencé en juin.

Ce nouveau système régira les fonctions de base de la gestion documentaire (acquisitions, traitement documentaire, catalogage, prêt sur place et entre bibliothèques), de la bibliothèque numérique, du catalogue collectif des bibliothèques publiques du Québec, du portail pour l'accès à l'ensemble des services de la BNQ offerts sur Internet, etc. L'entente avec CGI/BiblioMondo couvre les services professionnels pour la mise en place et l'adaptation du système, la formation du personnel et le soutien technique durant une période de cinq (5) ans.

En février 2003, suivant un processus d'appel d'offres public analogue à celui adopté pour le SIGD, la DGTIT a amorcé l'instauration d'un progiciel de gestion intégrée (PGI) visant à soutenir les activités de nature administrative (ressources humaines, financières et matérielles). Le contrat d'une durée de (5) cinq ans, octroyé au regroupement des firmes Systematix technologies de l'information inc., Conseillers Info-Oriente inc. (CIO) et Avantech Informatique inc., porte sur la mise en fonction du système, la formation et le soutien technique.

En parallèle, la DGTIT a élaboré plusieurs dossiers analytiques en vue d'acquiescer d'autres systèmes et composantes techniques qui seront nécessaires à l'ouverture de la GB (système de gestion des relations avec la clientèle, composantes audiovisuelles, etc.). Des travaux sont également en cours en ce qui concerne la gestion électronique des documents administratifs.

Tout au long de l'année, l'équipe de la DGTIT a dû relever le défi de soutenir les opérations quotidiennes tout en s'impliquant dans la réalisation de nouveaux systèmes informatiques. L'amélioration des systèmes déjà existants s'est poursuivie, afin d'accommoder un nombre toujours croissant d'utilisateurs et de gérer la diversification des activités. Plusieurs banques de données à usage interne – totalisant plus de deux (2) millions d'enregistrements – servent intensivement à l'acquisition de documents destinés à la GB et à certains travaux d'analyse statistique ou de traitement documentaire.

La DGTIT a aussi continué l'analyse des processus administratifs de la BNQ qu'imposent la consolidation des activités des deux anciennes institutions et l'accroissement considérable des tâches impliquées par l'ouverture de la GB.

Photo de gauche au milieu : de gauche à droite, Robert St-Jean, BNQ; Pierre Turcotte, CGI Groupe Conseils inc. et Lise Bissonnette, BNQ.

Photo du bas : Benoît Therrien, Avantech Informatique; Michel St-Gelais, Systematix; Lise Bissonnette, BNQ; Robert St-Jean, BNQ, et Marcel Tremblay, CIO.



## LES SERVICES SUR INTERNET

La DGTIT favorise la mise en place de systèmes d'information utilisant les technologies informatiques afin de rendre les services de la BNQ accessibles à l'ensemble des Québécois, peu importe où ils se trouvent sur le territoire.

Le site Internet résultant de la fusion des deux (2) anciens organismes a été normalisé. Une attention particulière a été portée afin de le rendre conforme aux normes internationales d'accessibilité de la WAI (Web Accessibility Initiative) pour les personnes handicapées visuelles.

Le catalogue IRIS, la bibliothèque numérique et la banque de données BREF (ressources de référence sur Internet) offerts sur le site Internet de la BNQ continuent d'être des services très utilisés par le public, autant au Québec qu'à l'étranger.

Compte tenu du processus de dotation de personnel en cours pour la GB, un système de gestion des *curriculum vitæ* a été intégré au site Internet de la BNQ. Les personnes qui le désirent peuvent s'y inscrire dans le but de poser leur candidature pour un poste disponible ou de manifester leur intérêt envers d'éventuels postes à pourvoir.

Une version électronique de la *Bibliographie du Québec* a été développée.

## L'INFRASTRUCTURE TECHNOLOGIQUE

Afin de répondre aux besoins des systèmes de gestion en cours d'implantation, une nouvelle architecture technologique est en train de se mettre en place. Pour ce faire, il a fallu procéder à l'acquisition de serveurs Unix et Windows, et d'équipements de télécommunications. Ces nouveaux achats ont entraîné une réorganisation complète de la salle informatique du siège social de la BNQ et de ses systèmes auxiliaires (alimentation électrique sans coupure (UPS), climatisation et protection contre les incendies).

Le personnel et les utilisateurs des services en ligne de la BNQ ont pu bénéficier d'une connexion trois fois plus rapide qu'avant (passant de 1,5 à 4 mbps). De même, les liens informatiques entre les édifices des rues Holt, de l'Esplanade et Saint-Denis ont été rehaussés (ligne T1).

L'accroissement du personnel et l'intensification des activités ont imposé un développement important du parc des micro-ordinateurs, qui est passé de 200 à 300 postes. Enfin, des appareils non conformes aux normes technologiques de la BNQ ont été remplacés.

# Le secrétariat général et les affaires juridiques

## Les politiques générales

Diverses politiques et réglementations ont été élaborées ou adoptées au cours de l'exercice 2002-2003, dont :

- la politique de développement de la collection patrimoniale ;
- la politique éditoriale du site Internet de la BNQ ;
- la politique de dotation de la BNQ ;
- la politique et plusieurs procédures en matière d'exposition à la BNQ ;
- la procédure relative à l'acquisition, au traitement et à la diffusion de la documentation professionnelle reçue par la BNQ ;
- des mesures provisoires d'accès à l'égalité en matière d'emploi ;
- le programme d'aide aux employés.

Différentes politiques et procédures consolidées à la suite de la fusion de la BNQ et de la GBQ, le 4 mars 2002, ont également été adaptées ou révisées.

## COMITÉ SUR LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA BNQ

Ce comité interne dont la composition a été revue à la suite de la fusion de l'ancienne BNQ et de la GBQ, le 4 mars 2002, est présidé par la présidente-directrice générale de la BNQ. Il a poursuivi ses activités les 18 octobre 2002, 17 janvier et 4 avril 2003.

Le comité veille à la mise en œuvre de la politique sectorielle de l'institution, traitant plus spécifiquement des technologies de l'information, des communications et des publications internes et externes. Il supervise l'évaluation de la qualité du français chez le personnel de la BNQ et initie diverses mesures de sensibilisation.

Il a entrepris une révision de la politique linguistique de la BNQ dans le contexte de l'ouverture de la GB et de la redéfinition de ses services à la clientèle.

La BNQ poursuit sa collaboration avec l'Office québécois de la langue française et a déposé les rapports requis relativement au respect du français dans le secteur des technologies de l'information. L'institution a également resserré son contrôle de vérification de la qualification de ses fournisseurs lors de l'attribution des contrats.

Le comité est composé des personnes suivantes :

**Lise Bissonnette**, présidente-directrice générale, présidente ;

**Ghislain Roussel**, secrétaire général et directeur des affaires juridiques, secrétaire ;

**Danielle Chagnon**, directrice des services à la clientèle, direction générale de la diffusion ;

**Isabelle Lafrance**, avocate, secrétariat général et direction des affaires juridiques ;

**Réal Martineau**, directeur de l'exploitation, direction générale des technologies de l'information et des télécommunications ;

**Maurice René de Cotret**, directeur des ressources humaines ;

**Suzanne Rousseau-Dubois**, directrice du traitement documentaire de la collection patrimoniale, direction générale de la conservation ;

le directeur des communications et des relations publiques en fait également partie.

## COMITÉ SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Ce comité interne – dont la composition a également été revue à la suite de la fusion de la GBQ et de la BNQ, le 4 mars 2002 – est dirigé par la présidente-directrice générale de la BNQ. Il s'est réuni le 4 octobre 2002.

Les priorités établies pour l'exercice financier 2002-2003 ont été réalisées. Ainsi, le comité a proposé la mise à jour du plan d'action de la BNQ en matière de protection des renseignements personnels, qui comporte une consigne sur la communication de renseignements personnels en vue d'assurer la protection des personnes, des lignes directrices sur le registre d'autorité et les procédures d'accès, ainsi que les attentes de la présidente-directrice générale à l'endroit des gestionnaires et des employés de l'institution.

De plus, il a fait l'inventaire et la mise à jour des fichiers contenant des renseignements personnels et a recommandé diverses mesures de sensibilisation.

Enfin, le comité procédera à un nouvel audit informationnel des fichiers contenant des renseignements personnels à la suite de la fusion de l'ancienne BNQ et de la GBQ.

Les employés dédiés à la protection des renseignements personnels ont continué de participer aux séances de formation offertes par le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, et tout nouvel employé de la BNQ – gestionnaire inclus – est sensibilisé à cette problématique. Aussi, les engagements pris par le passé continuent de prévaloir.

La BNQ a produit sa déclaration annuelle relative à la constitution de fichiers contenant des renseignements personnels à la Commission d'accès à l'information.

Le comité est composé des personnes suivantes :

- **Lise Bissonnette**, présidente-directrice générale, présidente ;
- **Ghislain Roussel**, secrétaire général et directeur des affaires juridiques, secrétaire ;
- **Manon Beauchemin**, documentaliste, secrétariat général et direction des affaires juridiques ;
- **Louise Boutin**, directrice des ressources financières ;
- **Maureen Clapperton**, directrice des acquisitions de la collection patrimoniale, direction générale de la conservation ;
- **Yvon-André Lacroix**, directeur général de la diffusion ;
- **Isabelle Lafrance**, avocate, secrétariat et direction des affaires juridiques ;
- **Maurice René de Cotret**, directeur des ressources humaines ;
- **Robert St-Jean**, directeur général des technologies de l'information et des télécommunications.

## CE COMITÉ COLLABORE ÉTROITEMENT AVEC LE COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE.

Les normes de sécurité en application pour une partie de la nouvelle institution seront étendues à l'ensemble de la BNQ et engloberont le nouveau site Internet de la BNQ, de même que le portail à mettre en œuvre pour 2003. Les volets de la sécurité et de la protection des renseignements personnels ont été pris en considération lors du lancement des appels d'offres, et ils le seront tout autant dans le développement et la configuration du système intégré de gestion documentaire (SIGD) et du progiciel de gestion intégrée (PGI ou ERP en anglais). Ces derniers deviendront opérationnels d'ici l'automne 2003.



## COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ INFORMATIQUE

Ce comité interne – lui aussi remanié à la suite de la fusion – est présidé par la présidente-directrice générale de la BNQ. Il a poursuivi ses activités les 17 avril, 11 octobre 2002 et 12 mars 2003.

Le comité a procédé à une révision de la politique de la BNQ sur la sécurité informatique et à la mise en œuvre des mesures proposées à la suite des audits informationnels auxquels réfèrent les rapports d'activités de la BNQ et de la GBQ pour l'exercice financier 2001-2002. Il a aussi collaboré étroitement aux travaux du comité sur la protection des renseignements personnels touchant le renforcement de cette protection.

Le comité a brossé un tableau des lignes directrices ou des procédures à adopter en matière de sécurité informatique et a fixé un plan de travail où sont établies les priorités, en vue de renforcer la sécurité des actifs informationnels de la BNQ. Il a également recommandé diverses mesures visant l'information et la sensibilisation du personnel de la BNQ.

Le comité est composé des personnes suivantes :

- **Lise Bissonnette**, présidente-directrice générale, présidente ;
- **Ghislain Roussel**, secrétaire général et directeur des affaires juridiques, secrétaire ;
- **Manon Beauchemin**, documentaliste, secrétariat général et direction des affaires juridiques ;
- **Steeve Fillion**, analyste informatique en télécommunications et en sécurité, direction de l'exploitation, direction générale des technologies de l'information et des télécommunications ;
- **Monique Goyette**, directrice générale de l'administration et des services internes ;
- **Hélène Roussel**, directrice des acquisitions et du traitement documentaire de la collection de prêt, direction générale de la diffusion ;
- **Robert St-Jean**, directeur général des technologies de l'information et des télécommunications ;
- **Richard Thouin**, directeur de la sauvegarde des documents, direction générale de la conservation.

Outre les activités habituelles ressortissant à un secrétariat général d'une société d'État et relevant du Bureau de la présidente-directrice générale, le secrétariat général coordonne l'application de certaines politiques et réglementations, gère certains dossiers horizontaux sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et sur la langue et est responsable de la Direction du développement institutionnel et de la Direction des affaires juridiques.

Celle-ci, de même que le secrétariat général, ont été fort occupés au cours de l'exercice financier 2002-2003 à la suite de la fusion de la Bibliothèque nationale du Québec et de la Grande bibliothèque du Québec et relativement à divers contrats et documents d'appels d'offres visant les acquisitions de ressources documentaires de la Direction générale de la diffusion, le système intégré de gestion documentaire et le progiciel de gestion intégré, le mobilier de la GB et le contrat de construction du bâtiment devant accueillir la GB.

De plus, la Direction des affaires juridiques a été impliquée de très près dans l'analyse et le suivi du dossier relatif à l'adjudication du contrat de construction (lot 3) de la GB, qui, en raison du désistement du plus bas soumissionnaire, Axor Construction Canada inc., a donné lieu à des poursuites judiciaires présentement en cours. Les Affaires juridiques suivent depuis le dossier qui en est aux étapes préliminaires.

# La Direction du développement institutionnel

De l'union des missions de conservation et de diffusion de la BNQ et de la GBQ est né un nouveau mandat pour le développement de l'institution, mandat visant notamment l'animation immédiate des lieux existants ouverts au public. Pour ce faire, diverses politiques et procédures ont dû être adoptées et une réflexion menée sur les attentes de l'institution en matière de développement institutionnel. La réalisation de ce mandat, quelque peu ralentie à la suite de la fusion, reprendra avec force en 2003-2004.

En plus de poursuivre la planification, la recherche et la coordination des expositions qui seront présentées dans le nouvel espace de la GB, la Direction du développement institutionnel a fait approuver par le comité de programmation des expositions la programmation 2002-2003 des expositions à l'édifice situé au 1700, rue Saint-Denis.

Les travaux du comité de programmation ont permis de fixer les paramètres selon lesquels les expositions seront réalisées. Elles doivent être variées et s'adresser à de multiples publics. L'institution favorise la présentation et la circulation d'expositions nationales ou régionales à caractère littéraire, documentaire, artistique ou thématique. La BNQ aide à leur organisation dans les diverses régions du Québec intéressées à les accueillir. Elle conserve en tout temps la direction artistique des événements qu'elle décide de présenter, sauf si elle y renonce explicitement.

Les expositions produites à la BNQ visent à valoriser les collections de l'institution, à favoriser leur utilisation, à développer la recherche et la connaissance sur ses collections et à promouvoir la mission ou les objectifs de la Bibliothèque.

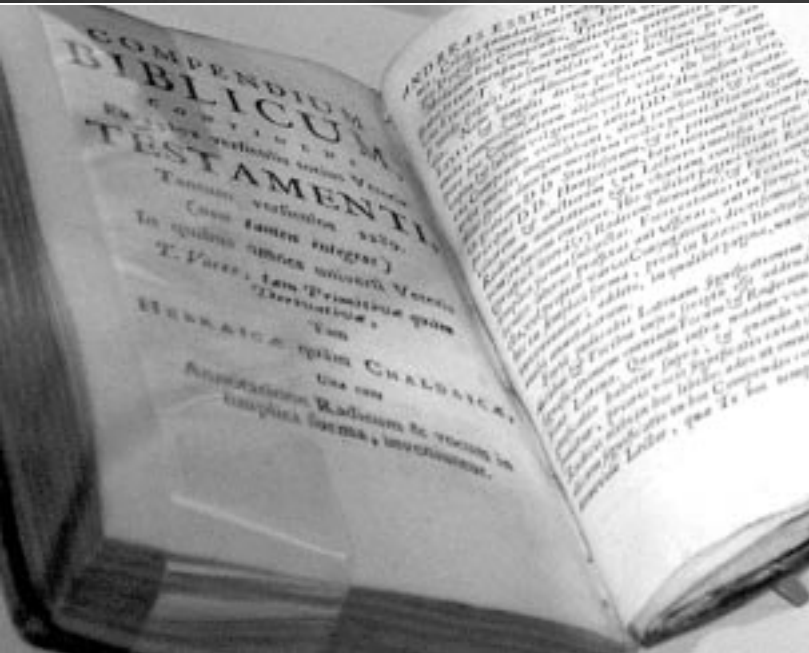
## LES EXPOSITIONS 2002-2003

- Mai 2002 : au congrès annuel de la Corporation des bibliothécaires du Québec, présentation photographique inédite au Musée de Joliette de la création et de la construction de la Grande Bibliothèque;
- À la même période, exposition des esquisses des finalistes du concours de design de mobilier de la GB au Salon international de design d'intérieur de Montréal (SIDIM), dont la proposition de la firme lauréate, Michel Dallaire Design Industriel inc.;
- Durant la période estivale, exposition sur les « 37 546 acquisitions en 2001-2002 » avec exposé sur la mission

d'acquisition de la Bibliothèque et les différentes façons d'amasser des richesses patrimoniales;

- En septembre, l'événement « Œuvres multiples de Mario Merola » permettait au public de renouer avec l'importante carrière de cet artiste québécois en offrant une rétrospective de son œuvre; cette collaboration a permis à la BNQ d'acquérir une partie des archives de l'artiste;
- Lors du mois de l'estampe, présentation avec la Société des collectionneurs d'estampes de Montréal (SCEM) des « Collectionneurs d'estampes »;
- À l'occasion du 85<sup>e</sup> anniversaire du périodique le plus ancien encore publié aujourd'hui : *L'Action nationale*, exposition qui retraçait, au fil des décennies, les débats et les combats des militants et des penseurs de cette revue;
- En février 2003, une initiative venue du Saguenay-Lac-Saint-Jean inspirait la BNQ à présenter « La Bible, une odyssée de Gutenberg à aujourd'hui », qui retraçait les formats, les supports et les diverses variantes du livre le plus imprimé dans le monde depuis l'invention de l'imprimerie. L'événement fut l'occasion de découvrir une véritable relique de l'édition : deux pages originales du premier tirage de la Bible (1456) provenant de l'atelier de Gutenberg. Cette exposition a été rendue possible grâce à la collaboration de l'université McGill, de l'Université de Montréal et de la Bibliothèque nationale du Canada.

En haut à gauche : exposition *Collectionneurs d'estampes*,  
en haut à droite : *85 ans d'action nationale*,  
en bas à gauche : *La Bible, une odyssée de Gutenberg à aujourd'hui*  
et en bas à droite *Œuvres multiples de Mario Merola*.



## UN NOUVEAU PRIX DANS LE PORTEFEUILLE DES PRIX D'EXCELLENCE DE LA BNQ

En 2002, comme les années précédentes, la BNQ a remis deux Prix d'excellence de 5 000 \$ chacun à deux étudiants inscrits en bibliothéconomie s'étant distingués par la qualité de leur réflexion critique. À la remise de ces prix lors du congrès de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), la BNQ annonçait la création d'une nouvelle catégorie destinée au niveau collégial. Un prix de 2 000 \$ viendra donc récompenser un étudiant inscrit au programme de technique de la documentation. La promotion auprès des sept (7) institutions collégiales offrant ce programme a été réa-

lisée conjointement avec l'Association des professionnels en techniques de documentation du Québec (APTDQ).

## LA CONSOLIDATION DES PARTENARIATS

Les partenariats déjà initiés se sont poursuivis avec, entre autres, la Société pour la promotion de la science (SPST), où la BNQ siège au conseil consultatif. La Bibliothèque a également participé à la première Semaine québécoise des adultes en formation de l'Institut de coopération et d'éducation pour les adultes (ICEA), en positionnant le réseau des bibliothèques publiques comme un outil d'apprentissage de premier ordre à tout âge.

# La Direction des communications et des relations publiques

Les activités de la Direction des communications et des relations publiques (DCRP) ont été marquées par une plus grande présence de la Bibliothèque nationale dans la plupart des régions du Québec, par une implication accrue au sein des milieux culturels, par une révision de l'image institutionnelle rendue nécessaire à la suite de la fusion de la BNQ et de la GBQ et par une augmentation sensible – 25 % – des événements offerts dans ses aires publiques de la rue Saint-Denis. Les opérations de la DCRP s'inscrivent dans le Plan de présence de la BNQ qui a été élaboré en cours d'année, conjointement avec les autres directions.

## LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES

Cette année, la Bibliothèque nationale a participé à un nombre record de salons du livre (sept), afin de présenter la nouvelle institution, de promouvoir les services déjà existants et ceux qu'elle offrira à l'ensemble des Québécois et de faire le point sur la construction de la GB.

La présidente-directrice générale de la Bibliothèque a profité de deux de ces salons pour entreprendre une tournée régionale qui se poursuivra l'an prochain. Elle a rencontré les représentants des milieux culturels de la Côte-Nord et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. La PDG a également réuni, dans la salle de lecture de la rue Holt, des représentants du milieu culturel de la métropole. La Bibliothèque a également tenu un kiosque au congrès de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), au Mont-Tremblant.

Dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, la BNQ a mis sur pied une activité et en a soutenu une autre. Dans les corridors du terminus d'autobus Voyageur, une comédienne encourageait les voyageurs à la lecture par le biais d'une animation et leur remettait des livres et des roses. Le 22 avril 2002, la BNQ a également accueilli, dans l'édifice de la rue Saint-Denis, le 2<sup>e</sup> Salon de la bibliophilie contemporaine organisé par la Confrérie de la librairie ancienne du Québec. Au cours de l'année, la BNQ s'est jointe au comité organisateur de la prochaine édition de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.

Le dimanche 9 septembre 2002, la Bibliothèque a proposé trois activités lors des Journées de la culture, auxquelles ont participé près de 400 personnes. Les curieux ont pu avoir un aperçu du chantier de la GB. Ils furent également invités à visiter l'édifice Saint-Sulpice et l'exposition de Mario Merola, présentée dans la galerie de la Bibliothèque, en compagnie de l'artiste. Ce même dimanche, la

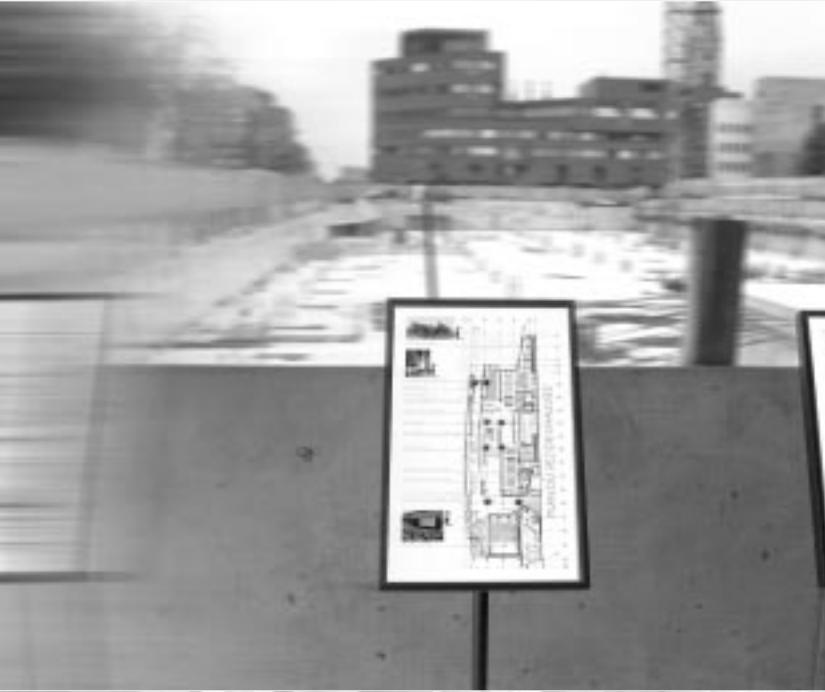
BNQ a aussi pris part à l'activité organisée par les Voies culturelles des Faubourgs, qui offraient une visite guidée des organismes culturels de l'ouest du quartier Centre-Sud.

Pour une quatrième année consécutive, la Bibliothèque a poursuivi sa collaboration et a offert son soutien à la Semaine des bibliothèques publiques, à titre de membre du comité organisateur et de commanditaire de l'événement. Entre le 22 et le 29 octobre 2002, les jeunes de 5 à 16 ans ont été invités à imaginer leur bibliothèque idéale, à l'illustrer sous forme de dessins, de textes et de maquettes, et à exposer les fruits de leur imagination dans leur bibliothèque respective.

À titre de membre de la Table des partenaires, la BNQ a aussi participé et apporté son soutien financier à la première édition de la Semaine des adultes en formation, coordonnée par l'Institut canadien d'éducation des adultes et élaborée autour du thème « Mille et une façons d'apprendre ».

La DCRP a planifié le lancement des six (6) expositions qui se sont tenues à l'édifice Saint-Sulpice, en plus de concevoir et de réaliser les plans de communication relatifs à ces expositions et de coordonner la production du matériel graphique et promotionnel. Elle a assuré, par divers moyens, la diffusion des Prix d'excellence en bibliothéconomie et en technique de la documentation, celle des concours nationaux pour l'intégration des arts à l'architecture et celle de nombreuses autres activités émanant des différentes directions de la Bibliothèque. Elle a enfin assuré les relations avec la presse tout au cours de l'année, notamment en ce qui a trait au suivi du projet de construction de la GB.

En haut à gauche : exposition *La Bible, une odyssée de Gutenberg à aujourd'hui* au centre à gauche et à droite : les activités de la BNQ dans le cadre des Journées de la culture ont attiré plus de 150 personnes au chantier de la Grande Bibliothèque, près de 100 personnes ont participé aux visites guidées de l'édifice Saint-Sulpice.  
En bas : stand de la BNQ au Salon du livre de Montréal.



## LES COMMUNICATIONS INTERNES

La Direction a élaboré une politique de communications internes s'appliquant à l'ensemble du personnel de la BNQ. Cette politique était accompagnée d'un plan d'action suggérant plusieurs moyens visant à favoriser les communications internes.

La DCRP a mis sur pied un comité de rédaction formé de représentants de plusieurs directions, afin de produire un bulletin électronique mensuel, nommé *Le Filigr@ne*, qui a paru 10 fois au cours du dernier exercice financier. De plus, elle a initié une série de « midi-conférences » sur des sujets d'intérêt général concernant l'institution.

## LES DOCUMENTS INFORMATIONNELS POUR LES USAGERS

La Direction des communications et des relations publiques est en charge des publications de la BNQ, de ses annonces publicitaires et de tous ses documents promotionnels, incluant ceux qui servent à la diffusion des expositions réalisées par la Direction du développement institutionnel.

La BNQ a publié sept (7) titres cette année. Elle a notamment produit une publication institutionnelle de 48 pages tirée à 4 000 exemplaires et largement diffusée. Le document était accompagné d'un dépliant destiné à un plus large public, plus spécifiquement celui des salons du livre visités cette année.

Encore cette année, la BNQ a préparé *Les Statistiques de l'édition au Québec 2001*. Rédigé par Danielle Léger et Claude Fournier, ce document a bénéficié d'une nouvelle présentation graphique, tout comme le *Répertoire numérique du fonds François-Hertel* élaboré par la Division des archives privées. La DCRP a produit exceptionnellement deux rapports annuels 2001-2002, ceux de l'ex-BNQ et de l'ex-GBQ.

Pour une première fois, la DCRP a conclu une entente avec *Les Publications du Québec* afin qu'elles vendent et distribuent quelques-unes des publications de la BNQ. Ces titres paraissent maintenant dans leur catalogue et sont vendus partout au Québec à travers leur réseau de librairies.

La publication du bulletin externe de l'ancienne BNQ, *À rayons ouverts*, a été temporairement suspendue, puisque la fusion de la BNQ et de la GBQ impose une réorientation. Une nouvelle équipe de rédaction verra à l'équilibre des contenus afin de respecter le double mandat d'une bibliothèque à la fois nationale et publique. Le dernier numéro sur papier de la *Bibliographie du Québec* a été publié en décembre 2002, pour faire place à une version électronique qui sera disponible durant le prochain exercice financier.

À la suite de la fusion entre la BNQ et la GBQ, l'institution a dû revoir son image et rééditer l'ensemble de ses documents promotionnels. Quatre (4) dépliants de traitement visuel similaire ont été conçus pour remplacer ceux qui étaient déjà en diffusion et qui devaient, de toute façon, être remis à jour. La DCRP a également réalisé, pour le compte de la Direction du développement institutionnel, un dépliant présentant les Prix d'excellence de la Bibliothèque nationale du Québec et un autre intitulé *Le Code d'éthique*, premier d'une série de quatre (4) documents résumant les différentes politiques de la BNQ et émanant de la Direction des affaires juridiques. Enfin, la DCRP a réalisé un nouveau dépliant pour remplacer la brochure *Publications éditées par la Bibliothèque nationale du Québec* et renouvelé le *Guide de l'utilisateur*, dans une version plus volumineuse que la précédente.

La DCRP a réalisé une trentaine d'annonces publicitaires publiées dans les quotidiens, les hebdomadaires et les revues spécialisées, afin de faire connaître ses activités, ses services et ses produits.

## LES DOCUMENTS PROMOTIONNELS POUR LES EXPOSITIONS

Les expositions présentées à l'édifice Saint-Sulpice ont amené la DCRP à produire des affiches, des cartons d'invitation pour les vernissages, des publicités annonçant l'événement dans les journaux et des bannières extérieures pour la façade de l'édifice. La réalisation de ces expositions a également nécessité la production de tout le matériel utilisé sur les lieux, des panneaux informationnels et des vignettes descriptives des pièces présentées.

## **L'ANIMATION CULTURELLE**

La Bibliothèque a accueilli plus de 50 événements à caractère culturel dans la salle de lecture de l'édifice Saint-Sulpice, dont 39 lancements de livres, au cours desquels 79 ouvrages ont été lancés. Cinq (5) prix y ont aussi été décernés.

Il s'est tenu plus de 70 événements dans la salle Saint-Sulpice – un auditorium de 400 places situé au sous-sol de l'édifice –, dont une cinquantaine de congrès, de colloques et de réunions scientifiques et une vingtaine d'événements culturels (littérature, danse, théâtre et cinéma). Près de 15 000 personnes ont pris part à l'un ou l'autre des événements offerts dans les locaux de la Bibliothèque nationale. Cette dernière a par ailleurs révisé la politique d'utilisation de ses aires publiques en cours d'année.

## **LES LIENS AVEC LE QUARTIER**

La Grande Bibliothèque étant le projet de développement le plus important dans le quartier Centre-Sud, la BNQ entretient des liens serrés avec plusieurs organismes œuvrant dans ce secteur. Elle a ainsi poursuivi sa participation aux réunions de la Table d'aménagement du Centre-Sud, de la Corporation de développement du Faubourg Saint-Laurent et de Voies culturelles des faubourgs, un organisme chapeautant une cinquantaine d'associations à vocation culturelle du quartier. La BNQ s'est également impliquée avec Vélo Québec, dans le but d'aménager un stationnement pour cyclistes sur le terrain de la GB.

# Le Bureau de la planification et de la gestion du projet de construction

L'exercice 2002-2003 consistait à entreprendre la dernière phase du projet, soit la construction du bâtiment de la GB. L'exercice a été particulièrement stimulant, en raison de la construction du lot 2 qui fut menée à terme. Ainsi, les travaux d'excavation, de soutènement des terres et de bétonnage du stationnement ont été complétés en octobre 2002, conformément à l'échéancier prévu et dans le respect du cadre financier.

L'atteinte des objectifs exigeait une planification serrée de toutes les étapes. Après une préparation élaborée des plans et des devis du dernier lot de construction (le lot 3), l'appel d'offres auprès des entrepreneurs a été lancé en juin 2002. En raison des nombreux chantiers présents dans la région de Montréal et de l'effervescence du marché qui en résulte, le résultat des soumissions n'a été connu qu'en septembre 2002. À la suite de plusieurs analyses financières et juridiques, le contrat a été octroyé à la firme Hervé Pomerleau inc., le 12 novembre 2002, avec la collaboration et l'autorisation du ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Dès lors, les travaux ont pu commencer et ils se sont poursuivis selon le calendrier prévu. En mars 2003, la structure du bâtiment avait déjà été complétée dans une proportion dépassant les 50 %. L'échéancier contractuel de l'entrepreneur retenu indique que les travaux seront achevés à la fin du mois d'octobre 2004.

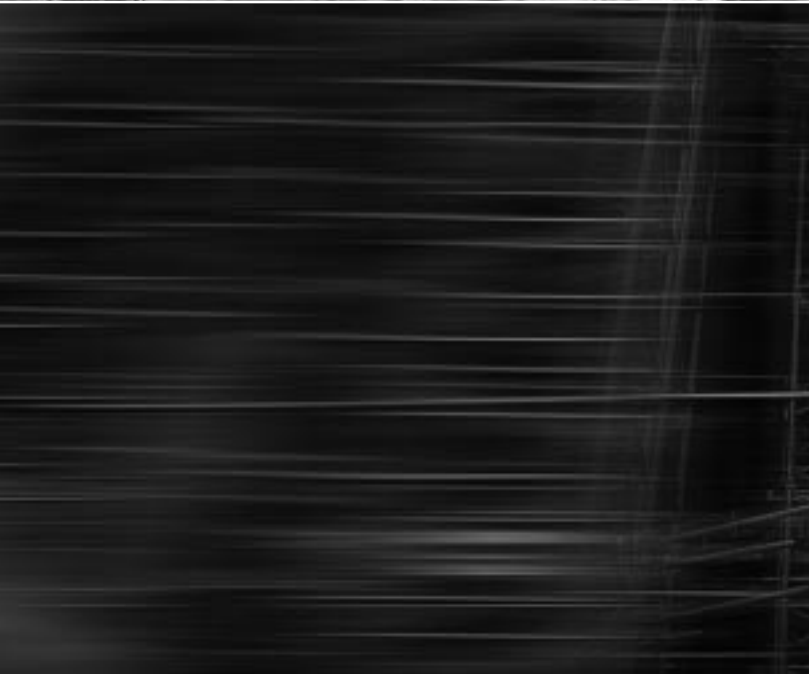
Parallèlement, le Bureau de la planification et de la gestion du projet de construction (BPGPC) a coordonné plusieurs activités afin de permettre la mise en chantier du projet, notamment l'obtention du permis de construction auprès de la Ville de Montréal, la finalisation des négociations avec la Commission des services électriques de la Ville de Montréal (CSEVM) et la Société de transport de Montréal (STM), et plusieurs autres dossiers liés à la gestion de la construction.

Durant cette même période, le BPGPC a élaboré le programme d'intégration des arts à l'architecture qui a été accepté par la direction de la BNQ et par le comité permanent d'intégration des œuvres d'art à l'architecture du MCC. Ces travaux ont permis au ministère d'initier, en mai 2002, le concours d'intégration des œuvres d'arts à l'architecture. Le programme comporte quatre (4) projets. Les artistes sélectionnés ont été mandatés pour concevoir des maquettes. Une fois celles-ci terminées, les propositions seront présentées à un comité, qui aura pour tâche de choisir les lauréats.

Le BPGPC a également assuré la coordination des dossiers reliés à la construction de l'édifice afin d'offrir des conditions optimales aux usagers et aux employés évoluant dans les lieux physiques de la GB, à savoir l'évaluation ergonomique des tables, des chaises et des lampes de lecture proposées par le designer Michel Dallaire. L'exercice s'est avéré concluant. Par ailleurs, il a fallu procéder à l'analyse des différentes composantes du bâtiment en vue d'optimiser les choix. Après de solides expertises, l'étude critique a démontré que les choix effectués concordaient avec les buts fixés.

En raison du caractère public des lieux, une attention particulière a dû être apportée à tout ce qui concerne la sécurité des personnes et des biens dans le bâtiment. Une analyse en profondeur de l'ensemble des éléments qui sont impliqués a démontré que l'édifice répondait aux normes. L'autre priorité consistait à s'assurer du caractère adéquat de l'éclairage intérieur et de l'aménagement des postes de travail ainsi que des postes de consultation des documents. Enfin, le BPGPC a participé à l'évaluation des besoins en matière d'équipements et d'appareils, avec le concours de tous les autres secteurs d'activités de la BNQ.





Durant l'exercice 2002-2003, des rapports détaillés faisant état du suivi budgétaire ont été régulièrement produits par le BPGPC et notamment soumis à la Direction de l'administration et des services internes. Plusieurs dossiers de gestion du projet ont aussi fait l'objet de collaborations avec les directions des affaires juridiques, des communications et des relations publiques, des technologies de l'information et des télécommunications et de la diffusion.

De plus, le comité consultatif du conseil d'administration sur la construction ainsi que le comité de suivi de la construction du MCC ont été associés à toutes les étapes importantes. Enfin, les réunions mensuelles mettant en présence le comité de gestion du MCC et les représentants de la BNQ ont favorisé les échanges et ont permis de suivre tant l'évolution budgétaire que celle de l'échéancier du projet de construction.

Présent dans le milieu afin de faciliter l'intégration de la BNQ au sein du quartier, le BPGPC a participé activement aux activités de la Table d'aménagement du Centre-Sud, de la Corporation du Faubourg Saint-Laurent et du service d'urbanisme de la Ville de Montréal. Ces rencontres, axées

sur des échanges d'information, font de la BNQ une institution qualifiée et disposée à collaborer à la dynamique d'un environnement riche sur les plans culturel, éducationnel, social et communautaire.

Pour le BPGPC, l'exercice financier 2002-2003 fut à la fois pluridisciplinaire et stimulant. L'année qui vient s'annoncer tout aussi remplie. Le BPGPC verra à suivre de près la réalisation du projet de construction ainsi que les différents dossiers qui y sont apparentés, afin de veiller au respect du calendrier et à celui du cadre budgétaire et d'assurer l'ouverture des portes de l'édifice à la population dans les meilleures conditions possibles. L'accent devra être mis sur la transmission des informations en vue de la prise en charge du nouveau bâtiment par la BNQ. Il s'agit là d'une étape très importante, qui doit être planifiée avec la plus grande rigueur.

Enfin des propositions quant à la réutilisation de l'édifice Saint-Sulpice après sa libération en 2005 ont été examinées. Les fonctions pressenties gravitent autour de l'animation, de la recherche et de la formation dans le domaine des métiers du livre, de l'édition et de la lecture.

# Tableaux des activités de la Bibliothèque

Acquisitions du 1<sup>er</sup> avril 2002 au 31 mars 2003  
(nombre de titres) 52

Abonnements courants au 31 mars 2003  
(nombre de titres) 53

## **CONSERVATION**

Préservation 54

Restauration 54

Microphotographie 55

Microfilmage de l'exemplaire unique 55

Photographie 55

Ventes 56

Magasin 56

Nombre de titres traités 57

Programme CIP 57

Notices d'autorité et mises à jour 57

## **SERVICES À LA CLIENTÈLE**

Fréquentation des salles 58

Demandes de renseignements et de références 58

Demandes de prêts et d'emprunts entre bibliothèques 58

Prêts et emprunts satisfaits 59

Prêts internes 59

Utilisation des postes Internet et cédéroms 59

État des collections de la Bibliothèque  
nationale du Québec 60

État des collections de la conservation 61

État des collections de la Direction de la référence 62

# Tableaux des activités de la Bibliothèque

## ACQUISITIONS DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2002 AU 31 MARS 2003

(nombre de titres)

Ressources documentaires	Dépôt légal		Achats		Dons et échanges		Total
	2001-2002	2002-2003	2001-2002	2002-2003	2001-2002	2002-2003	2002-2003
<b>Livres et brochures</b>	10 443	10 486	1 180	6 230	5 831	3 960	<b>20 676</b>
Imprimés	9 725	9 844	1 171	1 280	5 830	3 959	<b>15 083</b>
Microdocuments	48	23	8	4 947	–	–	<b>4 970</b>
Documents électroniques	243	265	1	3	1	1	<b>269</b>
Publications diffusées sur Internet	427	354	–	–	–	–	<b>354</b>
<b>Publications en série</b>	1 391	1 378 <sup>(1)</sup>	860	707	10 420	12 057	<b>14 142</b>
Imprimés	1 128	1 223	845	681 <sup>(2)</sup>	10 420 <sup>(2)</sup>	12 057	<b>13 961</b>
Revue	379	407	–	–	–	–	<b>407</b>
Journaux	90	91	–	–	–	–	<b>91</b>
Annuels	659	725	–	–	–	–	<b>725</b>
Autres documents							
Microdocuments	10	16	15	26	–	–	<b>42</b>
Documents électroniques	11	8	–	–	–	–	<b>8</b>
Publications diffusées sur Internet	242	131	–	–	–	–	<b>131</b>
Livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie	115	76	55	45	11	13	<b>134</b>
<b>Albums d'estampes</b>	2	1	–	3	–	0	<b>4</b>
<b>Reliures d'art</b>	N.S.	N.S.	–	–	–	–	<b>–</b>
<b>Livres anciens</b>	N.S.	N.S.	4	–	–	3	<b>3</b>
<b>Cartes géographiques</b>							
Imprimés	64	184	3	60	20	17	<b>261</b>
Microdocuments	–	–	–	–	–	–	<b>–</b>
<b>Partitions musicales</b>	230	178	6	33	38	1	<b>212</b>
<b>Enregistrements sonores</b>	1 072	1 001	52	92	176	464	<b>1 557</b>
<b>Documents iconographiques</b>	1 556	2 298	1 595	813	2 408	2 144	<b>5 255</b>
Affiches	616	1 016	–	–	323	367	<b>1 383</b>
Cartes postales	273	857	1 371	320	978	664	<b>1 841</b>
Estampes	666	344	224	493	1 107	1 113	<b>1 950</b>
Reproductions d'œuvres d'art	11	81	–	–	–	–	<b>81</b>
<b>Fonds d'archives privées</b>	N.S.	N.S.	10,44 m.l. <sup>(3)</sup>	1,76 m.l.	11,19 m.l.	8,73 m.l.	<b>10,49 m.l.</b>

(1) Comprenant nouveaux titres de publications en série (imprimés, microdocuments, documents électroniques et publications diffusées sur Internet).

(2) Il s'agit d'unités matérielles représentant le nombre de revues et de journaux acquis par achat et par don.

(3) Mètres linéaires.

N.S. Non soumis au dépôt légal

## Tableaux des activités de la Bibliothèque

### ABONNEMENTS COURANTS AU 31 MARS 2003

(Nombre de titres)

Ressources documentaires au 31 mars	Dépôt légal		Achats		Dons et échanges		Total
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2003
<b>Publications en série</b>							
Imprimés			103 *	91 *	282	317 *	408 *
Revue	4 715	4 726					4 726
Journaux	959	935					935
Annuels	6 425	5 624					5 624
<b>Microdocuments</b>	190	192	3	3	–	–	195
Documents électroniques	68	72	9	10	4	4	86
<b>Nombre total</b>	<b>12 357</b>	<b>11 549</b>	<b>115</b>	<b>104</b>	<b>286</b>	<b>321</b>	<b>11 974</b>
d'abonnements courants selon l'année de référence et le mode d'acquisition							

\* Ce nombre ne comprend pas les publications annuelles. Celles-ci seront incluses lorsque l'informatisation du catalogue des périodiques sera complétée.

# Tableaux des activités de la Bibliothèque

## PRÉSERVATION

	2001-2002	2002-2003
Préparation matérielle	16 049	12 226
Préservation	3 161	2 470
Réparations mineures	1 470	966
Réparations majeures	250	584
Reliures à l'interne	1	15
Reliures à l'extérieur	917	2 317 <sup>(1)</sup>
Évaluation	184 536	0 <sup>(2)</sup>
Emballage	1 241	794
Désacidification	9 730	5 865 <sup>(3)</sup>

(1) Élargissement des critères en fonction d'une collection en libre accès.

(2) L'évaluation systématique de l'état physique des collections de conservation et de diffusion a été terminée l'année dernière.

(3) Cet écart s'explique par la diminution du budget alloué à cette activité.

## RESTAURATION

	2001-2002	2002-2003
Nettoyage	197 h	137,5 h
Adhésif	91 h	293 h
Dos acide	59 h	105 h
Lavage	42 h	9 h
Préparation de solution	15,5 h	14,5 h
Marouflage	20 h	16 h
Réparation	237 h	262,5 h
Aplatissage	94 h	69,5 h
Boîtes et mylarisation	76 h	148,5 h <sup>(1)</sup>
Expertise et évaluation	14,5 h	245,5 h <sup>(1)</sup>

(1) L'écart s'explique par l'implication de ce secteur dans les préparatifs des expositions, notamment en ce qui concerne les rapports d'état avant et après exposition, la conception des supports appropriés et l'établissement de recommandations quant aux conditions d'exposition des différentes collections.

## Tableaux des activités de la Bibliothèque

### MICROPHOTOGRAPHIE

		2001-2002	2002-2003
Préparation matérielle	<i>pages</i>	203 116	219 020
Prises de vues	<i>clichés</i>	149 339	147 951
Développement	<i>bobines</i>	159	119
Duplication	<i>bobines</i>	1001	1 115
	<i>microfiches</i>	996	1 119

### MICROFILMAGE DE L'EXEMPLAIRE UNIQUE

		2001-2002	2002-2003
Livres	<i>titres</i>	131	206

### PHOTOGRAPHIE

		2001-2002	2002-2003
Prises de vues		4 236	3 845
Films sensibilisés <sup>(1)</sup>		28	70
Films développés en noir et blanc <sup>(1)</sup>		8	0
Épreuves <sup>(2)</sup>		676	777
Images numérisées			
Images scannées		267	368
Images gravées		5 040	7 249
Impressions		696	953
Produits finis			
Photographies noir et blanc		66	123
Photographies couleurs		3	107
Fac-similés noir et blanc		3	0
Copies laser couleurs		1 170	1 504
Diapositives		108	247
Images numériques		1 436	7 729
Disques compacts		79	185

(1) Comprend des films en feuilles et en rouleaux, noir et blanc et en couleurs.

(2) Comprend des photos noir et blanc, fac-similés noir et blanc et copies laser couleurs et diapositives.

## Tableaux des activités de la Bibliothèque

### VENTES

La plupart des produits de ce secteur sont vendus à la clientèle. Les recettes et la valeur ajoutée dans les collections de la Bibliothèque nationale du Québec se chiffrent comme suit :

	2001-2002	2002-2003
Recettes	26 692,11 \$	22 644,11 \$
Valeur ajoutée	39 636,80 \$	45 485,70 \$

### MAGASIN

#### Services

	2001-2002	2002-2003
Références (titres)	288	271
Prêts (titres)	4 641	3 513
Photocopies des brochures en exemplaire unique (titres)	230	321
Inventaire permanent (titres)	8 764	33 151

#### Ajouts

	2001-2002	2002-2003
Publications en série du gouvernement du Québec	10 010	4 078
Revue	18 626	15 546
Annuel	2 076	2 118
Journal	24 499	30 012
Livres et brochures (privés et publics)	18 908	14 682
Mises à jour	624	440
Affiches	1 427	52 <sup>(1)</sup>
Estampes	1 485	265 <sup>(1)</sup>
Reproduction d'œuvres d'art	178	0
Cartes postales	435	563
Cassettes	148	121
Disques compacts	981	779
Doc. électroniques	351	431
Microfiches	574	458
Microfilms	135	72
Microsillons	675	461
78 tours	6	3
45 tours	17	1

(1) L'écart négatif est attribuable à l'absence prolongée d'une ressource affectée au traitement des documents iconographiques du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> décembre 2002.



## Tableaux des activités de la Bibliothèque

### NOMBRE DE TITRES TRAITÉS

Catégories de documents	Totaux/catégories	
	2001-2002	2002-2003
Monographies courantes	8 118	7 012
Monographies rétrospectives	950	1 142
Monographies étrangères	733	669
Publications gouvernementales québécoises (OFF)	1 715	1 813
Publications gouvernementales fédérales (COF)	498	275
Microformes	284	340
Publications en série	1 298	1 612
Documents cartographiques	225	191
Musique imprimée	355	726
Enregistrements sonores	2 015	1 881
Estampes	1 229	404
Reproductions d'œuvres d'art	49	3
Affiches	1 323	176
Documents électroniques sur support	292	101
Documents électroniques en ligne	346	128
<b>Totaux :</b>	<b>19 430</b>	<b>16 473</b>

### PROGRAMME CIP

	2001-2002	2002-2003
Demandes reçues	2 062	2 233
Éditeurs participants	290	269
Nouveaux éditeurs participants	83	86

### NOTICES D'AUTORITÉ ET MISES À JOUR

	2001-2002	2002-2003
Création de notices d'autorité	9 163	7 826
Mise à jour de dossiers d'autorité de noms géographiques	1 017	535
Élimination de dossiers d'autorité de vedettes-matière	179	78
Mise à jour de notices de monographies et de musique imprimée	8 539	5 064
Mise à jour de notices d'enregistrements sonores	425	103
Mise à jour des dossiers de publications en série ayant cessé de paraître	930	2 145
Saisie des états de collection de publications en série	1 489	-

# Tableaux des activités de la Bibliothèque

## FRÉQUENTATION DES SALLES

	2001-2002	2002-2003
<b>Édifice Saint-Sulpice</b>		
(livres et ouvrages de référence)	11 042	9 929
<b>Édifice Ægidius-Fauteux</b>		
(revues, journaux et publications gouvernementales)	12 177	10 151
<b>Édifice de la rue Holt</b>		
(Collections spéciales et archives privées)	2 069	2 008
<b>Total :</b>	<b>25 288</b>	<b>22 088</b>

## DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET DE RÉFÉRENCES

	Sur place		Par téléphone		Par correspondance		Total	
	2001-2002	2002-2003	2001-2002	2002-2003	2001-2002	2002-2003	2001-2002	2002-2003
<b>Édifice Saint-Sulpice</b>	5 124	3 209	4 999	4 212	7 325	6 773	17 448	14 194
(livres et ouvrages de référence)								
<b>Édifice Ægidius-Fauteux</b>	6 156	5 592	5 245	5 066	207	238	11 608	10 896
(revues, journaux et publications gouvernementales)								
Sous-total :							29 056	25 090
<b>Édifice de la rue Holt</b>								
Collections spéciales	1 632	1 747	893	837	449	349	2 974	2 933
Archives privées	345	261	169	166	58	51	572	478
Sous-total :	1 977	2 008	1 062	1 003	507	400	3 546	3 411
<b>Total :</b>	<b>13 257</b>	<b>10 809</b>	<b>11 306</b>	<b>10 281</b>	<b>8 039</b>	<b>7 411</b>	<b>32 602</b>	<b>28 501</b>

## DEMANDES DE PRÊTS ET D'EMPRUNTS ENTRE BIBLIOTHÈQUES

Territoires	2001-2002			2002-2003		
	Prêts	Emprunts	Total	Prêts	Emprunts	Total
Région de Montréal	476	30	506	490	36	526
Le Québec (à l'exception de Montréal)	1 256	7	1 263	1 608	28	1 636
Ontario	249	46	295	235	34	269
Autres provinces canadiennes	174	23	197	164	6	170
États-Unis	41	13	54	61	5	66
Autres pays	65	5	70	153	11	164
<b>Total :</b>	<b>2 261</b>	<b>124</b>	<b>2 385</b>	<b>2 711</b>	<b>120</b>	<b>2 831</b>

## Tableaux des activités de la Bibliothèque

### PRÊTS ET EMPRUNTS SATISFAITS

	2001-2002			2002-2003		
	Documents originaux	Photocopies et microformes	Total	Documents originaux	Photocopies et microformes	Total
Prêts Monographies	835	129	964	800	154	954
Prêts Publications en série	160	567	727	261	797	1 058
Total prêts :	995	696	1 691	1 061	951	2 012
Emprunts	47	103	150	85	36	121
<b>Total prêts et emprunts :</b>	<b>1 042</b>	<b>799</b>	<b>1 841</b>	<b>1 146</b>	<b>987</b>	<b>2 133</b>

### PRÊTS INTERNES

	Titres		Unités physiques	
	2001-2002	2002-2003	2001-2002	2002-2003
Livres	14 887	15 892	16 014	16 659
Ouvrages de référence			8 993	7 592
Revue	3 690	3 377	57 201	36 699
Journaux	2 427	2 093	24 725	25 466
Publications gouvernementales				
québécoises	1 804	1 964	13 047	9 236
canadiennes	306	261	2 721	3 232
Microformes	15 124	15 030	39 979	39 930
Livres anciens	571	305	934	375
Livres d'artistes, ouvrages de bibliophilie et d'estampes	1 140	1 259	1 097	1 257
Photographies	133	188	1 811	2 389
Fonds d'archives privées	400	265	1 829	1 820
Cartes et plans	6 024	5 380	11 045	10 880
Musique	1 479	1 035	463	1 061
Affiches et iconographies	818	588	817	588
Cartes postales	5 523	29 168	5 523	29 558
Programmes de spectacles	4 518	518	4 527	964
Documents électroniques	306	326	519	697
<b>Total :</b>	<b>59 150</b>	<b>77 649</b>	<b>191 245</b>	<b>188 403</b>

### UTILISATION DES POSTES INTERNET ET CÉDÉROMS

en nombre d'heures

Postes	Saint-Sulpice	Ægidius-Fauteux	Total
Internet	2 114	1 589	3 703
Cédéroms	222	335	557
<b>Total</b>	<b>2 336</b>	<b>1 924</b>	<b>4 260</b>

# Tableaux des activités de la Bibliothèque

## ÉTAT DES COLLECTIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

AU 31 MARS 2003 (1)

Ressources documentaires	Nombre de titres	Nombre d'unités matérielles
<b>Livres et brochures</b>		
Éditions québécoises et relatives	242 230	500 425
Éditions étrangères	53 505	68 697
Fonds Saint-Sulpice	68 124	91 117
<b>Livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie</b>	2 465	3 776
<b>Livres anciens</b>	6 933	12 907
<b>Iconographies documentaires</b>	768	768
<b>Collection feuilles volantes</b>	279	279
<b>Publications gouvernementales québécoises</b>	64 429	349 275
<b>Publications gouvernementales canadiennes</b>	19 932	93 197
<b>Publications pré-confédératives</b>	783	920
<b>Publications en série</b>		
Imprimés		
Revue	17 040	1 142 310
Journaux	5 033	1 177 954
Annuels	14 795	91 404
Fonds Saint-Sulpice	n/d	18 792
<b>Microfiches</b>	65 474	351 474
<b>Microfilms</b>	2 818	56 194
<b>Documents électroniques</b>	2 275	6 699
<b>Partitions musicales</b>	97 281	104 337
<b>Enregistrements sonores</b>		
Cassettes audio	2 576	4 899
Disques compacts	5 998	11 492
Disques vinyle	10 827	16 375
<b>Documents cartographiques</b>		
Cartes (monogr. et en série)	5 520	80 583
Atlas	1 502	2 918
Microfiches	6 804	11 684
<b>Documents iconographiques</b>		
Affiches	10 375	15 649
Cartes postales	n/d (2)	57 973
Estampes	18 442	28 564
Reproductions d'œuvres d'art	769	1 481
<b>Fonds d'archives privées</b>	469 (3)	991,77 m.l.
<b>Photographies</b>	n/d (2)	33 797
<b>Ressources électroniques sur Internet</b>	1 119	-----
<b>Total :</b>	<b>728 565</b>	<b>4 335 940 (4)</b>

(1) La majorité des statistiques concernant le nombre de titres sont tirées de la banque de données IRIS alors que les unités matérielles ont été comptées manuellement. Ces statistiques reflètent exactement l'état des collections de la BNQ au 31 mars 2003.

(2) La base de données IRIS ne contient pas les informations relatives pour ce qui est du nombre de titres.

(3) Certains fonds ont été fusionnés, d'où la baisse de 4 titres par rapport à l'année dernière.

(4) Le nombre d'unités matérielles des fonds d'archives privées n'est pas inclus dans le total.

# Tableaux des activités de la Bibliothèque

## ÉTAT DES COLLECTIONS DE LA CONSERVATION

AU 31 MARS 2003 (1)

Ressources documentaires	Nombre de titres	Nombre d'unités matérielles
<b>Livres et brochures</b>		
Éditions québécoises et relatives	242 230	264 084
<b>Livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie</b>	2 465	2 552
<b>Livres anciens</b>	6 933	12 907
<b>Iconographies documentaires</b>	768	768
<b>Collection feuilles volantes</b>	279	279
<b>Publications gouvernementales québécoises</b>		
Périodiques	11 268	147 990
Monographies	53 161	57 173
<b>Publications pré-confédératives</b>	783	763
<b>Publications en série</b>		
Imprimés		
Revue	16 559	671 209
Journaux	4 912	1 159 162
Annuels	13 874	50 990
<b>Microfiches</b>	65 474	348 622
<b>Microfilms</b>	2 818	37 434
<b>Documents électroniques</b>	2 597	3 339
<b>Partitions musicales</b>	96 753	96 910
<b>Enregistrements sonores</b>		
Cassettes audio	2 572	2 724
Disques compacts	5 987	6 051
Disques vinyle	10 818	10 854
<b>Documents cartographiques</b>		
Cartes (monogr. et en série)	5 520	66 370
Atlas	1 502	2 170
Microfiches	6 804	11 684
<b>Documents iconographiques</b>		
Affiches	10 375	10 375
Cartes postales	n/d (2)	53 938
Estampes	18 442	19 672
Reproductions d'œuvres d'art	769	769
<b>Fonds d'archives privées</b>	469 (3)	991,77 m.l.
<b>Photographies</b>	n/d (2)	33 797

(1) La majorité des statistiques concernant le nombre de titres sont tirées de la banque de données IRIS alors que les unités matérielles ont été comptées manuellement. Ces statistiques reflètent exactement l'état des collections de la Conservation au 31 mars 2003.

(2) La base de données IRIS ne contient pas les informations relatives à la conservation pour ce qui est du nombre de titres pour les collections datant d'avant 1991.

(3) Certains fonds ont été fusionnés, d'où la baisse de 4 titres par rapport à l'année dernière.

# Tableaux des activités de la Bibliothèque

## ÉTAT DES COLLECTIONS DE LA DIRECTION DE LA RÉFÉRENCE

AU 31 MARS 2003 (1)

Ressources documentaires	Nombre de titres	Nombre d'unités matérielles
<b>Livres et brochures</b>		
Édition québécoise et relative	207 727	236 341
Éditions étrangères	53 505	68 697
Fonds Saint-Sulpice	68 124	91 117
<b>Livres d'artistes et ouvrages de bibliophilie</b>	1 027	1 224
<b>Publications gouvernementales québécoises</b>	56 136	144 112
<b>Publications gouvernementales canadiennes</b>	19 932	93 197
<b>Publications pré-confédératives</b>	176	1 141
<b>Publications en série</b>		
Imprimés		
Revue	17 040	471 101
Journaux	246	18 792
Annuels	14 388	40 414
Fonds St-Sulpice	n/d	10 453
<b>Microfiches</b>	n/d	2 852
<b>Microfilms</b>	n/d	18 760
<b>Documents électroniques</b>	2 364	3 360
<b>Partitions musicales</b>	7 349	7 427
<b>Enregistrements sonores</b>		
Cassettes audio	2 050	2 175
Disques compacts	5 377	5 441
Disques vinyle	5 512	5 521
<b>Documents cartographiques</b>		
Cartes (monogr. et en série)	1 204	14 183
Atlas	689	748
<b>Documents iconographiques</b>		
Affiches	5 274	5 274
Cartes postales	n/d (2)	4 035
Estampes	7 736	8 892
Reproductions d'œuvres d'art	712	712

(1) La majorité des statistiques concernant le nombre de titres est tirée de la banque de données IRIS alors que les unités matérielles ont été comptées par la système informatique ou manuellement. Ces statistiques reflètent exactement l'état des collections de la Référence au 31 mars 2003.

(2) La base de données IRIS ne contient pas les informations relatives à la diffusion pour ce qui est du nombre de titres pour les collections datant d'avant 1991.

# La liste des donateurs

La Bibliothèque tient à exprimer sa reconnaissance à tous les donateurs qui ont contribué à enrichir le patrimoine documentaire québécois. Les documents acquis par le dépôt légal sont les livres, les brochures, les journaux, les revues, les livres d'artistes, les partitions musicales, les cartes et les plans, et, depuis avril 1992, les estampes, les affiches, les reproductions d'œuvres d'art, les cartes postales, les enregistrements sonores, les logiciels, les documents électroniques et les microéditions. Comme le dépôt légal ne s'applique que depuis peu à certains types de documents, la Bibliothèque doit redoubler d'efforts pour compléter les collections produites avant l'application du Règlement et reconstituer progressivement l'ensemble du patrimoine documentaire publié. Étant donné que la majeure partie des documents édités avant l'instauration du dépôt légal ne sont plus offerts sur le marché, la BNQ doit faire appel à la générosité des donateurs. En 2002-2003, 204 donateurs ont remis à la Bibliothèque des livres, des revues, des journaux, des livres anciens, des cartes géographiques, des partitions musicales, des enregistrements sonores, des cartes postales, des affiches, des ouvrages de bibliophilie, des livres d'artistes et des estampes.

Guy Amireault

Xavier Arbós-Marin

Gérald Arbour

Archives nationales du Québec

Marjolaine Arel

Association médicale canadienne

Charlotte Audet

Thérèse Baron

François Beauchamp

Jeannette Beausoleil

Bernard Bédard

Jacques Bergeron

Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec

Bibliothèque de l'École des Hautes Études commerciales

Bibliothèque de l'Université Acadia

Bibliothèque de l'Université de Marburg, Allemagne

Bibliothèque de l'Université de Montréal

Bibliothèque de l'Université de Sherbrooke

Bibliothèque de l'Université du Québec à Montréal

Bibliothèque de l'Université Laval

Bibliothèque de Sainte-Pétronille

Bibliothèque du Cégep de Matane

Bibliothèque du Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu

Bibliothèque du Cégep de Victoriaville

Bibliothèque du Collège Ahuntsic, Montréal

Bibliothèque du Collège de Rosemont, Montréal

Bibliothèque du Collège Saint-Sacrement, Terrebonne

Bibliothèque du Grand Séminaire de Montréal

Bibliothèque du Petit Séminaire de Québec

Bibliothèque Gabrielle-Roy, Québec

Bibliothèque Gatien-Lapointe, Trois-Rivières

Bibliothèque municipale de Chambly

Bibliothèque municipale de Montréal-Est

Bibliothèque municipale de Pointe-Claire

Bibliothèque municipale de Sainte-Julie

Bibliothèque municipale de Vaudreuil-Dorion

Claire Bissonnette  
Lise Bissonnette  
Claude T. Blouin  
Robert Blouin  
Alain Boissier  
Claudette Boivin  
Cécile Boucher  
Antoni Boulet  
Luc Bouvier  
Denis Boyer  
Estelle Brisson  
Christine Brunelle

Pierre Cabana  
Robert Caron  
Centre Fora, Sudbury  
Centre interuniversitaire d'études québécoises, Italie  
Christian Chazel  
Cinémathèque québécoise  
André Cloutier  
Paul Cloutier  
Collège Notre-Dame, Montréal  
Congrégation des Augustines de l'Hôtel-Dieu de Québec  
Conservatoire de musique de Gatineau  
Consulat général de France à Québec  
Gilles Cyr

Jean-Marie Dagenais  
Suzanne Dallaire Côté  
Paule Daveluy  
Marie-Edmée de Broin  
Rollande Deguire  
Louise Desaulniers  
Louise Deschenaux Cardin  
Gilles Desjardins  
Monique Desrochers  
Claude-Jean Devirieux  
Division des archives - Université de Montréal  
Lucille Dostaler O'Leary  
Gaston Dugas  
Pierre Dupuis

Ian K. Easterbrook  
École Lauren Hill  
École polytechnique de Montréal  
Éditions Bouton d'or Acadie  
Éditions Cantinales, Hearst (Ontario)

Éditions David  
Éditions de l'Interligne  
Éditions des Plaines  
Éditions Kunstmann, Munich  
Éditions La Grande Marée  
Éditions Le Nordir  
Éditions Les Balises  
Éditions Les Trouvères  
Éditions Prise de parole  
Éditions Querido, Amsterdam  
Éditions Relations... Plus Inc.  
Église anglicane du Canada, Diocèse de Montréal  
Danièle Éthier

Famille de M. Hubert-Alfred Houde  
Famille Landry, Maskinongé  
Fédération des Coopératives du Nouveau-Québec  
Mario Filion  
Jeannine Filion-Bélanger  
Jacques Folch-Ribas  
Fondation des parlementaires québécois  
Fondation Jules et Paul-Émile Léger  
Diane Forget

André Gagné  
Claire Gagné  
Lise Gagné  
Galerie Graff  
Louis-Guy Gauthier  
Roger Geaniton  
Stéphane Gervais  
André Gladu  
Michel Godin  
Fernand Gravel  
Doriane Guay Monk  
Gilbert Guinard

D. Hanna  
Lucie Hirbour

Wafaa Ishak

Lucien Joly

Christine Kermaire  
Edna H. Knock  
Ingo Kolboom



L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal  
La Galerie du Nouvel-Ontario  
Denyse Labelle-Cenerelli  
Thérèse Lafortune  
Jacques Lamoureux  
Louis-Philippe Lamy  
Mario Lauzon  
Normand Lavoie  
Ghislaine Leblanc-Schindler  
Richard Leclerc  
Jacques Leroux  
Les Frères de l'Instruction chrétienne  
Les Sœurs de Sainte-Anne  
Robert Levasseur  
Jacques Lévesque  
Suzanne Longpré

Lucie Martel  
André et Madeleine Mériteau  
René Michel  
Ministère de l'Environnement du Québec  
Ministère de la Culture et des Communications du Québec  
Ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec  
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec  
Ministère des Relations internationales du Québec  
Ministère des Ressources naturelles du Québec  
Monique Miville-Deschênes  
Musée du Québec

Sylvia Nadon

Orchestre de chambre I Musici de Montréal  
France Ouellet  
Colombe Ouellet  
Claude Ouvrard  
Marie-Josée Ouvrard

Francine Painchaud  
André Paquet  
Ronald Parisien  
Aline Pelletier  
Louis Pelletier  
Clermont Pépin  
Jacqueline Petit Bigué  
Petit Séminaire de Québec  
René Phaneuf  
Pierre Picard

Roland Pichet  
Guy Pinard  
Gilles J. Poirier  
Yves Poirier  
Joseph-Claude Poulin  
Presses de l'Université d'Ottawa (Les)

Lucette Quirion

Marc Rinfret  
Jeannine Rivard  
Catherine Roberge  
Carole Rousseau  
Hortense Roy  
Thérèse Roy

Jean-Marc Samson  
Michel Sarra-Bournet  
Secrétariat du Père Marie-Clément Staub, A.A.  
André Séguin  
Agathe Sénécal  
Maurice Sénécal  
Société canadienne des auteurs, compositeurs  
et éditeurs de musique (SOCAN)  
Société de la faune et des parcs du Québec  
Société de la Place des Arts

Yvon Tardif  
François Tatlock  
Théâtre du Nouveau Monde  
Paul E. Thébeau  
France Théoret  
Adrien Thério  
Jean Thibaudeau  
Oscar Tobar  
Jacques Toupin  
Louise Tousignant  
Marcellin Tremblay  
Pierre-Claude Tremblay  
Ronald Tremblay  
Marcelle Trudeau  
Paul-André Turcotte  
Gérard Turmel

Suzanne Vaillancourt  
Jean-Pierre Valentin

# Annexe 1

## RÈGLEMENT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE DES ADMINISTRATEURS PUBLICS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

### CHAPITRE I

---

#### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1. Le présent règlement sur le code d'éthique des administrateurs publics de la Bibliothèque nationale du Québec, ci-après la BNQ, a pour objet de préserver le lien de confiance des citoyens dans l'intégrité et l'impartialité de la BNQ, de favoriser la transparence au sein de la BNQ et de responsabiliser les administrateurs publics de la BNQ.
2. Le présent règlement s'applique aux membres du conseil d'administration et du comité exécutif, à la présidente-directrice générale ainsi qu'au secrétaire général et directeur des affaires juridiques de la BNQ.  
  
Le règlement s'applique également aux membres d'un comité rattaché au conseil d'administration de la BNQ qui ne sont ni membre du conseil d'administration ni un employé régulier de la BNQ.
3. La personne déjà régie par des normes d'éthique en vertu de la *Loi sur la fonction publique* (L.R.Q., chapitre F-3.1.1) est aussi assujettie au présent règlement lorsqu'elle occupe des fonctions d'administrateur public au sein de la BNQ.
4. Pour les fins de l'application du présent règlement, est assimilée à la présidente du conseil d'administration toute personne qui remplit des fonctions équivalentes aux siennes.

Pour les fins d'interprétation du présent règlement, l'expression « administrateur public » renvoie aux personnes et administrateurs publics visés à l'article 2 du présent règlement et le mot « code » renvoie au *Code d'éthique des administrateurs publics de la Bibliothèque nationale du Québec*.

### CHAPITRE II

---

#### PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ÉTHIQUE

5. L'administrateur public de la BNQ est nommé ou désigné pour contribuer, dans le cadre de son mandat, à la réalisation de la mission de la BNQ et, le cas échéant, à la bonne administration de ses biens.
6. La contribution de l'administrateur public de la BNQ doit être faite, dans le respect du droit, avec honnêteté, impartialité, intégrité, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
7. L'administrateur public de la BNQ est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes et règles d'équité et d'éthique prévus à la loi et au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics édicté par le Décret 824-98 du 17 juin 1998, ainsi que ceux établis dans le présent code.

En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

L'administrateur public de la BNQ doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles et il doit organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent pas nuire à l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur public de la BNQ qui, à la demande d'un autre organisme ou d'une autre entreprise du gouvernement, exerce des fonctions d'administrateur public dans cet organisme ou cette entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.

8. L'administrateur public de la BNQ est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et il est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

9. La présidente du conseil d'administration de la BNQ doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
10. L'administrateur public de la BNQ doit éviter de se situer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer à la BNQ tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans une association, une entreprise ou un organisme susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la BNQ, en indiquant, le cas échéant, leur nature et leur valeur.

Sous réserve de l'article 8 du présent code, l'administrateur public de la BNQ nommé ou désigné dans un autre organisme ou une entreprise doit aussi faire cette dénonciation à la BNQ.

11. Un administrateur public de la BNQ à temps plein ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une association, une entreprise ou un organisme mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la BNQ. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur public de la BNQ qui a un intérêt direct ou indirect dans une association, une entreprise ou un organisme doit, sous peine de révocation, dénoncer cet intérêt à la présidente du conseil d'administration.

Cet administrateur doit, le cas échéant et sous réserve de l'article 36 du présent code, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'association, l'entreprise ou l'organisme dans lequel il a cet intérêt et se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatifs à cette question.

Le présent article n'a toutefois pas pour effet d'empêcher un administrateur public de la BNQ de se prononcer sur des mesures d'application générale relatives aux conditions de travail au sein de la BNQ par lesquelles il serait aussi visé.

12. L'administrateur public de la BNQ ne doit pas confondre les biens de la BNQ avec les siens et il ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
13. L'administrateur public de la BNQ ne peut utiliser à son profit ou au profit d'un tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur public de la BNQ représentant ou lié à un groupe d'intérêts particulier de le consulter ou de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

14. Un administrateur public de la BNQ à temps plein doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si l'autorité qui l'a nommé le désigne ou le nomme à d'autres fonctions.

Un administrateur public à temps plein autre que la présidente du conseil d'administration peut toutefois, avec le consentement de la présidente du conseil d'administration, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.

La présidente du conseil d'administration peut pareillement être autorisée par le secrétaire général du Conseil exécutif.

15. L'administrateur public de la BNQ ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.  
Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à l'État.
16. L'administrateur public de la BNQ ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.
17. L'administrateur public de la BNQ doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par une offre d'emploi.
18. L'administrateur public de la BNQ qui a cessé d'exercer des fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la BNQ.
19. L'administrateur public de la BNQ qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque de conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la BNQ.  
Il est interdit à l'administrateur public de la BNQ, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, une négociation ou une autre opération à laquelle la BNQ est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.  
L'administrateur public visé au deuxième alinéa ne peut traiter, dans les circonstances prévues à cet alinéa, avec un administrateur public de la BNQ dans l'année où il a quitté ses fonctions.
20. La présidente du conseil d'administration de la BNQ doit s'assurer du respect et de l'exécution des principes et règles du présent code par les administrateurs publics de la BNQ.

## CHAPITRE III

---

### ACTIVITÉS POLITIQUES

21. Le présent chapitre du code ne s'applique pas à un membre d'un comité rattaché au conseil d'administration de la BNQ qui n'est ni membre du conseil d'administration ni un employé régulier de la BNQ.
22. L'administrateur public de la BNQ à temps plein qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge publique électorale doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.  
Tout autre administrateur public de la BNQ qui a une telle intention doit en informer la présidente du conseil d'administration.
23. La présidente du conseil d'administration de la BNQ qui veut se porter candidate à une charge publique électorale doit se démettre de ses fonctions.
24. L'administrateur public de la BNQ autre que la présidente qui veut se porter candidat à la charge de député à l'Assemblée nationale ou de député à la Chambre des communes du Canada dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
25. L'administrateur public de la BNQ autre que la présidente qui veut se porter candidat à une charge publique électorale non visée à l'article 24 dont l'exercice sera probablement à temps plein ou partiel, mais dont la candidature sera susceptible de l'amener à enfreindre son devoir de réserve, doit demander et a droit à un congé non rémunéré à compter du jour où il annonce sa candidature.
26. L'administrateur public de la BNQ qui obtient un congé sans rémunération conformément à l'article 24 ou 25 du présent code a le droit de reprendre ses fonctions au plus tard le trentième jour qui suit la

date de clôture des mises en candidature, s'il n'est pas candidat, ou, s'il est candidat, au plus tard le trentième jour qui suit la date à laquelle une autre personne est proclamée élue.

27. L'administrateur public de la BNQ autre que la présidente dont le mandat est à durée déterminée, qui est élu à une charge de député à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes du Canada et qui accepte son élection, doit se démettre immédiatement de ses fonctions d'administrateur public de la BNQ.

## CHAPITRE IV

---

### RÉMUNÉRATION

28. L'administrateur public de la BNQ n'a droit, dans l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération permise reliée à ces fonctions. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires et des avantages établis par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation des actions ou sur la participation au capital-actions d'une entreprise, notamment.
29. L'administrateur public de la BNQ révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir ni allocation ni indemnité de départ.
30. L'administrateur public de la BNQ qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a qu'à rembourser l'allocation ou l'indemnité jusqu'à concurrence du nouveau traitement ou il peut continuer de recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

31. Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur public de la BNQ pendant la période correspondant à cette allocation ou cette indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir pendant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur public de la BNQ est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a qu'à rembourser l'allocation ou l'indemnité jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer de recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

32. L'administrateur public à temps plein de la BNQ qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.
33. L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur public de la BNQ n'est pas visé par les articles 30 à 32.
34. La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 30 et 31 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de paiement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

Pour l'application des articles 30 à 32 du présent code, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés par l'annexe au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

## CHAPITRE V

---

### NORMES ET RÈGLES PARTICULIÈRES D'ÉTHIQUE

35. En outre de la situation de conflit d'intérêts direct ou indirect qu'il doit éviter et dénoncer, l'administrateur public de la BNQ doit également éviter de se placer dans une situation de conflit apparent ou potentiel de nature à entraver la poursuite de la mission de la BNQ.
36. L'existence d'une situation de conflit d'intérêts apparente ou potentielle n'entraîne pas en soi l'impossibilité ou l'incapacité pour un administrateur public de la BNQ d'agir dans la mesure où l'impartialité, l'intégrité et la transparence de la BNQ sont sauvegardées et que l'administrateur visé n'exerce pas sa fonction à temps plein au sein de la BNQ.
37. Le fait pour la directrice de la Bibliothèque de la Ville de Montréal et une personne désignée par la Ville de Montréal au conseil d'administration de la BNQ qui ne siège pas au conseil municipal ou au comité exécutif de la Ville de participer à une délibération de la BNQ sur toute matière touchant les intérêts de la Ville de Montréal et ses bibliothèques ne constitue pas un conflit d'intérêts au sens du présent code.
- Toutefois, lors de toute discussion ou délibération touchant une matière faisant l'objet de négociations entre la BNQ et la Ville, la personne désignée par la Ville doit se retirer.
38. L'administrateur public de la BNQ autre que la présidente du conseil d'administration appelé ou invité à représenter officiellement la BNQ en informe la présidente du conseil d'administration et il doit au préalable obtenir l'autorisation expresse de celle-ci.
- De plus, l'administrateur concerné ne peut aucunement engager la BNQ à moins d'y être expressément autorisé par la présidente.
- Tout engagement ou toute représentation au nom de la BNQ doit être compatible avec la mission, les orientations et les politiques de la BNQ.
39. L'administrateur public de la BNQ adopte, dans ses relations avec les personnes morales ou physiques ou les corporations ou sociétés faisant affaires avec la BNQ une attitude empreinte de courtoisie, de respect et d'ouverture de manière à assurer des échanges productifs et une collaboration fructueuse et à éviter tout abus.

## CHAPITRE VI

---

### MISE EN ŒUVRE DU CODE D'ÉTHIQUE

40. Le secrétaire général et directeur des affaires juridiques de la BNQ s'assure que tout administrateur public de la BNQ en fonction, ainsi que tout nouvel administrateur nommé ou désigné, reçoive un exemplaire du présent code et de ses mises à jour.
41. Tout administrateur public de la BNQ en fonction lors de l'entrée en vigueur du présent code doit produire, dans les trente jours de cette entrée en vigueur, une déclaration écrite faisant état de ses intérêts ou des responsabilités qu'il occupe dans un organisme, une association ou une entreprise en relation avec la BNQ, ainsi que des droits qu'il peut faire valoir contre la BNQ.
42. Tout administrateur public de la BNQ nommé ou désigné après l'entrée en vigueur du présent code est tenu à la même obligation dans les trente jours de sa nomination ou de sa désignation.
43. Tout administrateur public de la BNQ doit de plus déposer une mise à jour de sa déclaration dès que survient un changement.
44. La déclaration annuelle d'intérêts, ainsi que ses mises à jour, doivent être déposées auprès du secrétaire général et directeur des affaires juridiques de la BNQ.

45. Le dépôt de toute déclaration est consigné au procès-verbal de l'une des réunions du conseil d'administration de la BNQ.
46. Le modèle de formulaire de déclaration d'intérêts en usage au sein de la BNQ est celui reproduit en annexe au présent code ou tout autre formulaire de remplacement élaboré par le secrétaire général et approuvé par la présidente du conseil d'administration de la BNQ.
47. L'administrateur public de la BNQ qui estime se trouver dans une situation qui soulève quelque difficulté au regard d'une disposition du présent code peut notamment prendre avis auprès du secrétaire général et directeur des affaires juridiques de la BNQ quant à cette situation.
48. Le secrétaire général et directeur des affaires juridiques de la BNQ doit faire état dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration, du comité exécutif ou de l'un des comités rattachés au conseil d'administration de la BNQ de toute dénonciation de conflit d'intérêts d'un administrateur public de la BNQ, du retrait d'un administrateur lors ou en cours de réunion ou du fait que ce dernier n'a pas pris part à une délibération ou à une prise de décision.
49. La présidente du conseil d'administration de la BNQ peut inviter annuellement le conseil d'administration à procéder, selon les besoins et les circonstances, à une révision ou à une mise à jour du présent code.

## CHAPITRE VII

---

### CONSERVATION ET ACCÈS DES DÉCLARATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

50. Le secrétaire général et directeur des affaires juridiques de la BNQ garde et maintient à jour le registre des déclarations de conflits d'intérêts des administrateurs publics de la BNQ ainsi que des manquements, mesures disciplinaires, sanctions et autres décisions prises envers un administrateur public de la BNQ au regard du présent code.
51. Les déclarations de conflits d'intérêts, leurs mises à jour et le registre prévu par l'article 50 du présent code sont des documents confidentiels.
52. Ces documents et le registre ne peuvent être consultés auprès du secrétaire général et directeur des affaires juridiques de la BNQ que par les membres du conseil d'administration de la BNQ, et ce, sur demande écrite au préalable.

## CHAPITRE VIII

---

### PROCESSUS DISCIPLINAIRE

53. L'autorité compétente pour agir aux fins du processus disciplinaire est le secrétaire général associé du Conseil exécutif responsable des emplois supérieurs lorsque c'est la présidente du conseil d'administration de la BNQ ou un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement ou un ministre qui est en cause.  

La présidente du conseil d'administration de la BNQ est l'autorité compétente pour agir à l'égard de tout autre administrateur public de la BNQ.
54. L'administrateur public de la BNQ à qui l'on reproche un manquement à l'éthique peut être relevé provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, par l'autorité compétente, afin de permettre la prise de décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave.
55. L'autorité compétente fait part par écrit à l'administrateur public de la BNQ du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée.

Elle informe de plus cet administrateur qu'il peut, dans les sept jours suivant la réception de l'écrit, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

56. Sur conclusion que l'administrateur public de la BNQ a contrevenu à la loi, au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* ou au présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé en vertu de l'article 53, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif.

En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, elle ne peut être imposée que par le secrétaire général du Conseil exécutif.

Dans ce dernier cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

57. Sous réserve de l'article 12 de la *Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec* (L.R.Q., c. G-3 modifié par le chapitre 11 des Lois de 2000), la sanction qui peut être imposée à l'administrateur public de la BNQ est la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.
58. Toute sanction imposée à un administrateur public de la BNQ, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

## CHAPITRE IX

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR

59. Le présent code entre en vigueur le jour de son adoption par le conseil d'administration de la BNQ.

25 mars 2002



États financiers  
de l'exercice terminé le  
31 mars 2003



## Rapport de la direction

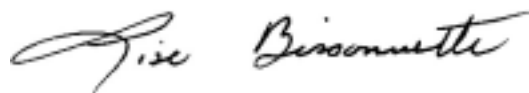
Les états financiers de la Bibliothèque nationale du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de conventions comptables appropriées qui respectent les principes comptables généralement reconnus du Canada. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activité concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

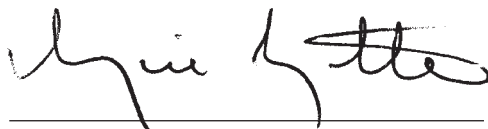
La Bibliothèque nationale reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le vérificateur, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à la vérification des états financiers de la Bibliothèque nationale, conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, et son rapport du vérificateur expose la nature et l'étendue de cette vérification et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne sa vérification.



Présidente-directrice générale



Directrice générale de l'administration  
et des services internes

Montréal, le 4 juillet 2003



## Rapport du vérificateur

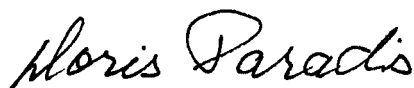
À l'Assemblée nationale

J'ai vérifié le bilan de la Bibliothèque nationale du Québec au 31 mars 2003 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Bibliothèque nationale. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Bibliothèque nationale au 31 mars 2003, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le Vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de la modification apportée à la comptabilisation des subventions à recevoir et reportées, expliquée à la note 4, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale par intérim,

A handwritten signature in black ink that reads "Doris Paradis". The signature is written in a cursive, flowing style.

Doris Paradis, CA

Québec, le 4 juillet 2003

**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**RÉSULTATS**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

	2003			2002	
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total Notes 4 et 21
<b>REVENUS</b>					
Subventions du gouvernement du Québec					
Fonctionnement	16 369 397 \$	\$	\$	16 369 397 \$	6 076 500 \$
Équité salariale	17 057			17 057	
Intérêts sur la dette à long terme		910 064		910 064	71 875
Amortissement des subventions reportées (note 15)	33 489	602 981	2 727 266	3 363 736	821 641
Dons relatifs à la collection patrimoniale	905 469			905 469	2 397
Ventes de biens et services	440 151			440 151	10 544
Intérêts sur dépôts bancaires	104 751			104 751	48 277
	17 870 314	1 513 045	2 727 266	22 110 625	7 031 234
<b>DÉPENSES</b>					
Traitements et avantages sociaux	10 422 863		1 523 211	11 946 074	3 606 886
Services professionnels, administratifs et autres	1 932 576		984 198	2 916 774	1 460 255
Loyer	1 202 585			1 202 585	321 548
Transport et communications	772 799		95	772 894	406 239
Fournitures et approvisionnements	733 247		164 916	898 163	258 490
Perte sur disposition d'actif		1 553		1 553	
Frais financiers (note 5)	7 039	948 834	52 482	1 008 355	76 668
Amortissement des immobilisations		1 371 704	2 364	1 374 068	292 830
	15 071 109	2 322 091	2 727 266	20 120 466	6 422 916
Collection patrimoniale (note 6)					
Dons	905 469			905 469	2 397
Achats	511 995			511 995	48 274
	16 488 573	2 322 091	2 727 266	21 537 930	6 473 587
<b>EXCÉDENT DES REVENUS SUR LES DÉPENSES (DÉPENSES SUR LES REVENUS)</b>	<b>1 381 741 \$</b>	<b>(809 046) \$</b>	<b>\$</b>	<b>572 695 \$</b>	<b>557 647 \$</b>

**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

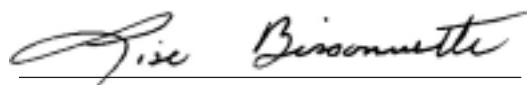
	2003			2002	
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total Notes 4 et 21
<b>SOLDE DES ACTIFS NETS AU DÉBUT</b>					
Solde déjà établi	1 890 793 \$	3 070 445 \$	\$	4 961 238 \$	2 256 424 \$
Redressements (note 4)	(313 794)			(313 794)	
Solde redressé	1 576 999	3 070 445		4 647 444	2 256 424
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	1 381 741	(809 046)		572 695	557 647
Apport redressé du gouvernement du Québec					1 833 373
Contributions interfonds (note 7)	(837 078)	837 078			
<b>SOLDE DES ACTIFS NETS À LA FIN</b>	<b>2 121 662 \$</b>	<b>3 098 477 \$</b>	<b>\$</b>	<b>5 220 139 \$</b>	<b>4 647 444 \$</b>

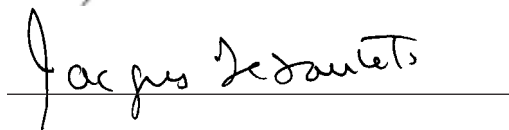
**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**BILAN**  
**AU 31 MARS 2003**

	2003			2002	
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total Notes 4 et 21	
<b>ACTIF</b>					
<b>À court terme</b>					
Encaisse	1 217 652 \$	\$	991 517 \$	2 209 169 \$	3 392 839 \$
Placements temporaires (note 8)	4 644 351			4 644 351	
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 9)	102 057	1 176 998		1 279 055	1 202 210
Débiteurs	146 044		53 367	199 411	143 300
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	499 154				
Frais payés d'avance	148 254		5 310	153 564	89 133
	<u>6 757 512</u>	<u>1 176 998</u>	<u>1 050 194</u>	<u>8 485 550</u>	<u>4 827 482</u>
Escompte sur la dette à long terme reporté		174 465		174 465	213 236
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir (note 9)		13 086 233	40 198 885	53 285 118	33 441 532
Immobilisations (note 10)		14 699 127	41 178 013	55 877 140	35 803 640
Participation dans une production télévisuelle (note 11)		100 000		100 000	50 000
	<u>6 757 512 \$</u>	<u>29 236 823 \$</u>	<u>82 427 092 \$</u>	<u>117 922 273 \$</u>	<u>74 335 890 \$</u>
<b>PASSIF</b>					
<b>À court terme</b>					
Créiteurs et frais courus	1 981 751 \$	12 900 \$	7 727 526 \$	9 722 177 \$	5 876 603 \$
Emprunts temporaires (note 12)			36 957 874	36 957 874	14 528 992
Intérêts à payer		437 452	430 623	868 075	899 757
Provision pour vacances	935 918		83 490	1 019 408	931 901
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement		9 374	489 780		
Versements sur la dette à long terme (note 13)		739 545		739 545	739 545
	<u>2 917 669</u>	<u>1 199 271</u>	<u>45 689 293</u>	<u>49 307 079</u>	<u>22 976 798</u>
Provision pour congés de maladie (note 14)	1 616 670		33 214	1 649 884	1 581 325
Subventions du gouvernement du Québec reportées (note 15)	101 511	12 028 373	36 704 585	48 834 469	31 480 076
Dette à long terme (note 13)		12 910 702		12 910 702	13 650 247
	<u>4 635 850</u>	<u>26 138 346</u>	<u>82 427 092</u>	<u>112 702 134</u>	<u>69 688 446</u>
<b>ACTIFS NETS</b>	<u>2 121 662</u>	<u>3 098 477</u>		<u>5 220 139</u>	<u>4 647 444</u>
	<u>6 757 512 \$</u>	<u>29 236 823 \$</u>	<u>82 427 092 \$</u>	<u>117 922 273 \$</u>	<u>74 335 890 \$</u>

ENGAGEMENTS (note 18)  
ÉVENTUALITÉS (note 19)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION







**BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2003**

	2003			2002
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total Notes 4 et 21
<b>Activités d'exploitation</b>				
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	1 381 741 \$	(809 046) \$	\$ 572 695	\$ 557 647
Ajustements pour :				
Perte sur disposition d'actifs		1 553	1 553	
Amortissement des immobilisations		1 371 704	2 364	292 830
Amortissement des subventions reportées	(33 489)	(602 981)	(2 727 266)	(821 641)
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme reporté		38 770	38 770	2 974
	1 348 252		(2 724 902)	(1 376 650)
				31 810
<b>Variation des éléments hors caisse</b>				
Débiteurs	(85 560)		29 449	(56 111)
Subventions à recevoir	32 943	764 756		797 699
Frais payés d'avance	(59 121)		(5 310)	(64 431)
Créditeurs et frais courus	(260 692)	12 900	4 093 366	3 845 574
Intérêts à payer		(23 594)	(8 088)	(31 682)
Provision pour vacances	42 208		45 299	87 507
Provision pour congés de maladie	38 437		30 122	68 559
	1 056 467	754 062	1 459 936	3 270 465
				(2 967 295)
<b>Activités d'investissement</b>				
Achat d'immobilisations		(920 685)	(3 701 331)	(4 622 016)
Construction en cours			(16 015 670)	(16 015 670)
Progiciels développés			(811 435)	(811 435)
Participation dans une production télévisuelle		(50 000)	(50 000)	(50 000)
		(970 685)	(20 528 436)	(21 499 121)
				(11 663 323)
<b>Activités de financement</b>				
Apport du gouvernement du Québec				2 402 060
Augmentation des emprunts temporaires			22 428 882	22 428 882
Remboursement de la dette à long terme		(739 545)	(739 545)	
		(739 545)	22 428 882	21 689 337
				15 481 052
<b>Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces</b>				
	1 056 467	(956 168)	3 360 382	3 460 681
				850 434
<b>Espèces et quasi-espèces au début de l'exercice</b>				
	2 733 465		659 374	3 392 839
				2 542 405
<b>Contribution interfonds</b>				
	(837 078)	837 078		
<b>Variation des créances interfonds</b>				
	2 909 149	119 090	(3 028 239)	
<b>Espèces et quasi-espèces à la fin de l'exercice (note 16)</b>				
	<b>5 862 003 \$</b>	<b>\$ 991 517</b>	<b>\$ 6 853 520</b>	<b>\$ 3 392 839</b>
<b>Intérêts versés</b>				
			<b>940 697 \$</b>	<b>1 819 \$</b>

## BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2003

#### 1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

La Bibliothèque nationale du Québec, désignée sous le nom de Grande bibliothèque du Québec jusqu'au 3 mars 2002, a été constituée par la *Loi sur la Grande bibliothèque du Québec* (L.R.Q., c. G-3) modifiée par la *Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives* (2001, c. 11), sanctionnée le 1<sup>er</sup> juin 2001. Elle a pour mission d'offrir un accès démocratique à la culture et au savoir et d'agir à cet égard comme catalyseur auprès des institutions documentaires québécoises. Elle exerce aussi le mandat de rassembler, de conserver et de diffuser le patrimoine documentaire québécois publié et tout document qui s'y rattache et qui présente un intérêt culturel, ainsi que les documents relatifs au Québec et publiés à l'extérieur du Québec.

En vertu de sa loi constitutive, la Bibliothèque nationale est mandataire de l'État. À ce titre, elle n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

#### 2. VOCATION DES FONDS

Le fonds des opérations présente les opérations courantes de la Bibliothèque nationale. Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs et les opérations afférents aux immobilisations. Le fonds de démarrage présente les opérations préalables et nécessaires à l'ouverture de l'édifice de diffusion au public et qui découlent des autorisations du gouvernement du Québec mentionnées à la note 10.

#### 3. CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de la Bibliothèque nationale ont été préparés par la direction selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces états comprennent des montants fondés sur les meilleurs jugements et estimations.

##### Constatation des subventions

La Bibliothèque nationale applique la méthode du report pour comptabiliser les subventions. Les subventions sont constatées lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation

raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les subventions non affectées sont constatées au fonds des opérations à titre de produits de l'exercice. Les subventions affectées sont constatées à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont passées en charge.

Les subventions à recevoir relatives aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques sont inscrites dans l'exercice au cours duquel la Bibliothèque nationale a encouru les dépenses ou obtenu le financement donnant droit à ces subventions.

##### Collections

Les documents de bibliothèque sont destinés au prêt ou à la consultation régulière et ils font partie des immobilisations.

Compte tenu de leur nature particulière, les documents de la collection patrimoniale, décrite à la note 6, sont exclus de la définition des immobilisations et ne sont pas comptabilisés dans le bilan. Les documents patrimoniaux acquis contre paiement sont imputés aux résultats d'opérations de l'exercice en cours. La valeur des documents patrimoniaux acquis par donation est déterminée par expertise et, lorsque requis, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les documents patrimoniaux acquis par le dépôt légal et par les dons sans reçus ne sont pas constatés dans les états financiers en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur.

##### Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur marchande.

##### Escompte sur la dette à long terme reporté

L'escompte sur la dette à long terme est reporté et amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt.

##### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative à partir de leur date d'utilisation.

Le coût de construction en cours comprend le matériel, la main-d'œuvre directe, les frais directs, les impôts fonciers et les frais de financement temporaire durant les travaux, déduction faite des revenus du stationnement temporaire. Le coût des autres éléments d'actif du fonds de démarrage comprend le prix d'achat, les frais d'installation et les frais de financement temporaire reliés à leur acquisition. L'amortissement de ces immobilisations débutera au moment de l'ouverture au public de l'édifice de diffusion ou au moment de leur utilisation si celle-ci précède l'ouverture.

#### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interentreprises gouvernementaux à prestations déterminées compte tenu que la Bibliothèque nationale ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

#### Espèces et quasi-espèces

La politique de la Bibliothèque nationale consiste à présenter dans les espèces et quasi-espèces les soldes bancaires et les placements temporaires facilement convertibles à court terme et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

## 4. MODIFICATIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été redressés pour inscrire tous les coûts relatifs aux avantages sociaux futurs se rapportant aux provisions pour congés de maladie et pour vacances. Auparavant, certains coûts étaient comptabilisés aux dépenses de l'exercice au cours duquel les employés utilisaient leurs congés de maladie ou leurs vacances.

De plus, à compter du présent exercice, la Bibliothèque nationale comptabilise à titre de subvention à recevoir les engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques dans l'exercice au cours duquel la Bibliothèque nationale a encouru les dépenses ou obtenu le financement donnant droit à ces subventions. Auparavant, la subvention à recevoir était inscrite uniquement au moment où était obtenu le financement à long terme à l'égard duquel le gouvernement a promis une subvention.

Ces modifications, appliquées de façon rétroactive avec redressement des chiffres des exercices antérieurs, ont pour effet d'augmenter (diminuer) les postes suivants des états financiers au 31 mars :

	2003			2002	
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total	Total
Amortissement des subventions reportées	\$	\$	9 787 \$	9 787 \$	5 346 \$
Traitements et avantages sociaux	17 206		9 787	26 993	48 352
Excédent des revenus sur les dépenses	(17 206)			(17 206)	(43 006)
Apport du gouvernement du Québec					(270 787)
Subventions du gouvernement du Québec à recevoir à long terme		41 801	36 588 023	36 629 824	19 133 310
Provision pour vacances	121 353		10 833	132 186	114 084
Provision pour congés de maladie	209 647		4 301	213 948	205 056
Subventions du gouvernement du Québec reportées		41 801	36 572 889	36 614 690	19 127 964
Actifs nets	(331 000)			(331 000)	(313 794)

## 5. FRAIS FINANCIERS

	2003			2002
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total
Intérêts et frais bancaires	7 039 \$	\$	\$	1 468 \$
Intérêts sur la dette à long terme		910 064		71 875
Intérêts sur emprunts temporaires			52 482	351
Amortissement de l'escompte sur la dette à long terme reporté		38 770		2 974
	<b>7 039 \$</b>	<b>948 834 \$</b>	<b>52 482 \$</b>	<b>76 668 \$</b>

Les intérêts capitalisés aux immobilisations au cours de l'exercice s'élèvent à 824 898 \$ (2002 : 502 349 \$).

## 6. COLLECTION PATRIMONIALE

La collection patrimoniale de la Bibliothèque nationale comprend les catégories suivantes de documents : les collections générales de livres, journaux et revues, incluant tous les documents publiés au Québec reçus depuis 1968 par dépôt légal ainsi que des documents publiés au Québec depuis 1764 ; les collections spéciales, particulières par leur rareté ou leur format, comprenant notamment des ouvrages rares et anciens, des partitions musicales et des cartes géographiques; les fonds d'archives privées des domaines de la littérature et des beaux-arts.

Ces documents patrimoniaux ont une valeur culturelle et historique. Ils sont rassemblés en vue d'être conservés de manière permanente; conséquemment, ils font l'objet de soins visant leur conservation et des procédures particulières entourent leur consultation par le public.

## 7. CONTRIBUTIONS INTERFONDS

Des montants totalisant 837 078 \$ (2002 : 1 507 951 \$) ont été transférés du fonds des opérations au fonds des immobilisations durant l'exercice afin de financer des acquisitions d'immobilisations.

## 8. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont constitués de dépôts à terme dont les taux d'intérêt fixes varient de 2,87 % à 3,55 %. Ces placements viennent à échéance au cours du prochain exercice.

## 9. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC À RECEVOIR

Dans le fonds des opérations, les subventions à recevoir du gouvernement du Québec, présentées à court terme, correspondent aux subventions octroyées à la Bibliothèque nationale mais non versées. Dans le fonds des immobilisations, les subventions à recevoir présentées à court terme correspondent aux intérêts courus sur la dette à long terme et aux remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours du prochain exercice. Dans les fonds des immobilisations et de démarrage, les subventions à recevoir présentées à long terme représentent le total des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien ainsi qu'à des projets spécifiques, diminué du remboursement de capital sur la dette à long terme déjà effectué ou à venir au cours du prochain exercice.

## 10. IMMOBILISATIONS

	Durée de vie utile	2003				2002	
		Fonds des immobilisations			Fonds de démarrage	Total	
		Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût ou Valeur nette*	Valeur nette	Valeur nette
Terrain		994 000 \$	\$	994 000 \$	9 598 863 \$	10 592 863 \$	10 592 863 \$
Amélioration de terrain	20 ans	3 460	86	3 374		3 374	
Bâtiment	40 ans	11 731 952	371 259	11 360 693		11 360 693	11 676 880
Construction en cours					25 925 944	25 925 944	9 910 274
Mobilier et équipement de bureau	10 ans	1 299 594	438 230	861 364	172 330	1 033 694	1 243 650
Équipement informatique et de télécommunication et logiciels	3 à 5 ans	1 499 237	647 260	851 977	1 091 006	1 942 983	678 724
Progiciels développés	5 ans	17 872	8 292	9 580	815 195	824 775	19 257
Améliorations locatives	Durée restante du bail	472 392	186 005	286 387		286 387	406 559
Autres équipements	5 ans	64 216	21 922	42 294	4 531 *	46 825	35 696
Matériel roulant	5 ans	404	404				
Matériel de rangement	10 ans	354 287	64 829	289 458		289 458	235 898
Documents de bibliothèque	3 à 10 ans				3 038 092	3 038 092	1 003 839
Frais de reliure	3 à 10 ans				532 052	532 052	
		<b>16 437 414 \$</b>	<b>1 738 287 \$</b>	<b>14 699 127 \$</b>	<b>41 178 013 \$</b>	<b>55 877 140 \$</b>	<b>35 803 640 \$</b>

\* Un équipement acquis pour le traitement des documents ayant coûté 6 895 \$ est amorti pour un montant de 2 364 \$. Les autres éléments d'actif du fonds de démarrage n'ayant pas commencé à être utilisés, ils ne sont pas amortis et leur valeur nette est égale au coût.

Le 19 janvier 2000, la Grande bibliothèque du Québec a eu l'autorisation du gouvernement du Québec d'acquérir le site du Palais du commerce et d'y construire un immeuble de 33 000 mètres carrés. Le coût total prévu de ce projet était de 90 636 310 \$. Par le décret du 6 novembre 2002, le coût total prévu de ce projet a été augmenté à 97 636 310 \$ excluant les frais de financement temporaire. Les coûts cumulés au 31 mars 2003 s'élèvent à 31 801 489 \$ et se répartissent comme suit :

	2003			2002
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux	Coûts totaux
Terrain	9 349 715 \$	249 148 \$	9 598 863 \$	9 598 863 \$
Construction en cours	20 512 147	892 329	21 404 476	8 148 179
Mobilier et équipement de bureau	165 977	6 353	172 330	97 437
Équipement informatique et de télécommunication et logiciels	598 701	27 119	625 820	37 770
	<b>30 626 540 \$</b>	<b>1 174 949 \$</b>	<b>31 801 489 \$</b>	<b>17 882 249 \$</b>

Le 26 juillet 2000, la Grande bibliothèque du Québec a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de construire un stationnement de 440 places. Le coût total prévu de ce projet était de 8 000 000 \$ excluant les frais de financement temporaire. Suite à la réduction de 40 espaces de stationnement, la Bibliothèque nationale a ajusté le coût prévu de ce projet à 7 359 500 \$ excluant les frais de financement temporaire. Les coûts cumulés au 31 mars 2003 s'élèvent à 4 521 468 \$ et se répartissent comme suit :

	2003			2002
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux	Coûts totaux
Construction en cours	<b>4 416 933 \$</b>	<b>104 535 \$</b>	<b>4 521 468 \$</b>	<b>1 762 095 \$</b>

Le 12 septembre 2001, la Grande bibliothèque du Québec a reçu l'autorisation du gouvernement du Québec de contracter des emprunts temporaires pour financer les coûts d'acquisition des documents de bibliothèque et des développements informatiques et de télécommunication nécessaires à son ouverture, soit 17 200 000 \$ pour les documents et 12 700 000 \$ pour les développements informatiques et de télécommunication excluant les frais de financement temporaire. Les coûts cumulés au 31 mars 2003 s'élèvent à 4 318 473 \$ et se répartissent comme suit :

	2003			2002
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux	Coûts totaux
Équipement informatique et de télécommunication et logiciels	463 300 \$	1 886 \$	465 186 \$	\$
Logiciels développés	811 890	3 305	815 195	3 760
Documents de bibliothèque	3 005 748	32 344	3 038 092	1 003 839
	<b>4 280 938 \$</b>	<b>37 535 \$</b>	<b>4 318 473 \$</b>	<b>1 007 599 \$</b>

Le 27 mars 2002, la Bibliothèque nationale a eu l'autorisation du gouvernement du Québec de contracter des emprunts temporaires pour financer le traitement des documents que le public pourra consulter sur place ou emprunter. Le montant maximum de ces emprunts est de 14 100 000 \$ excluant les frais de financement temporaire. Les coûts cumulés au 31 mars 2003 s'élèvent à 4 036 228 \$ et se répartissent comme suit :

	2003		2002
	Coût	Frais de financement temporaire	Coûts totaux
Traitement documentaire non capitalisable	3 444 799 \$	52 482 \$	3 497 281 \$
Frais de reliure	521 825	10 227	532 052
Autres équipements	6 895		6 895
	<b>3 973 519 \$</b>	<b>62 709 \$</b>	<b>4 036 228 \$</b>
			<b>767 033 \$</b>

## 11. PARTICIPATION DANS UNE PRODUCTION TÉLÉVISUELLE

La Bibliothèque nationale participe avec Télé-Québec à un contrat de commandite relatif à une production télévisuelle portant sur la Bibliothèque nationale. Le montant total de cette participation s'élève à 150 000 \$ dont 100 000 \$ ont été versés au 31 mars 2003. Le coût de cette participation sera amorti en fonction du nombre prévu de diffusions.

## 12. EMPRUNTS TEMPORAIRES

La Bibliothèque nationale emprunte au Fonds de financement du gouvernement du Québec les sommes nécessaires au démarrage de ses opérations dans l'édifice de diffusion. À cette fin, le montant maximum autorisé par le gouvernement du Québec pour les emprunts à court terme est de 149 636 310 \$. En plus, la Bibliothèque nationale est autorisée à contracter des emprunts à court terme relatifs au maintien des actifs pour un montant maximum de 646 500 \$. Le gouvernement du Québec s'est engagé à verser à la Bibliothèque nationale les sommes requises pour suppléer à l'inexécution de ses obligations dans la situation où celle-ci ne serait pas en mesure de les remplir pour l'un ou l'autre des emprunts à court terme.

Au 31 mars, les emprunts sur billet à court terme, dont le taux varie de 2,96983 % à 3,62021 %, se répartissent comme suit:

	2003	2002
Terrain, construction du bâtiment et acquisition des équipements et du mobilier	25 733 095 \$	13 128 992 \$
Construction du stationnement	3 918 103	500 000
Acquisition de documents de bibliothèque	2 701 804	
Développements informatiques et de télécommunication	1 058 000	
Traitement des documents de bibliothèque	3 546 872	900 000
	<b>36 957 874 \$</b>	<b>14 528 992 \$</b>

### 13. DETTE À LONG TERME

	2003	2002
	Total	Total
<b>Emprunts sur billets à long terme au Fonds de financement du gouvernement du Québec :</b>		
• 6,5 % (taux effectif de 6,812 %) remboursable par versements annuels de 685 916 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2006 et par un versement de 10 288 740 \$ le 1 <sup>er</sup> octobre 2007	13 032 404 \$	13 718 320 \$
• 6,5 % (taux effectif de 6,812 %) remboursable par versements annuels de 26 593 \$ jusqu'au 1 <sup>er</sup> octobre 2006 et par un versement de 132 967 \$ le 1 <sup>er</sup> octobre 2007	239 340	265 934
• 6,296 % (taux effectif de 6,431 %) remboursable par versements annuels de 27 036 \$ jusqu'au 28 juin 2009 et par un versement de 189 251 \$ le 28 juin 2010, garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession	378 503	405 538
	<u>13 650 247</u>	<u>14 389 792</u>
Versements échéant en deçà d'un an	739 545	739 545
	<u><b>12 910 702 \$</b></u>	<u><b>13 650 247 \$</b></u>

Le montant des versements en capital à effectuer sur les emprunts à long terme au cours des cinq prochains exercices se détaille comme suit :

2003 / 2004	739 545 \$
2004 / 2005	739 545
2005 / 2006	739 545
2006 / 2007	739 545
2007 / 2008	10 448 743

Le capital et les intérêts sur les emprunts à long terme sont garantis par le gouvernement du Québec qui s'est engagé à verser une subvention pour leur remboursement.



## 14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Bibliothèque nationale participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Les cotisations de la Bibliothèque nationale imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 332 856 \$ (2002 : 76 090 \$). Les obligations de la Bibliothèque nationale envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

### Provision pour congés de maladie

	2003			2002
	Fonds des opérations	Fonds de démarrage	Total	Total
Solde au début redressé	1 578 232 \$	3 093 \$	1 581 325 \$	17 493 \$
Transfert des activités de l'ex-Bibliothèque nationale				1 513 160
Charge de l'exercice	331 703	56 720	388 423	85 501
Prestations versées au cours de l'exercice	(293 265)	(26 599)	(319 864)	(34 829)
Solde à la fin	<b>1 616 670 \$</b>	<b>33 214 \$</b>	<b>1 649 884 \$</b>	<b>1 581 325 \$</b>

## 15. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC REPORTÉES

	2003			2002
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Fonds de démarrage	Total
Solde au début redressé	\$	12 589 553 \$	18 890 523 \$	31 480 076 \$
Transfert redressé des activités de l'ex-Bibliothèque nationale				30 527 085
Augmentation redressée des engagements du gouvernement du Québec	135 000	41 801	20 541 328	20 718 129
Amortissement de l'exercice	(33 489)	(602 981)	(2 727 266)	(3 363 736)
Solde à la fin	<b>101 511 \$</b>	<b>12 028 373 \$</b>	<b>36 704 585 \$</b>	<b>48 834 469 \$</b>

## 16. ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES

	2003	2002
Encaisse	2 209 169 \$	3 392 839 \$
Placements temporaires	4 644 351	
	<b>6 853 520 \$</b>	<b>3 392 839 \$</b>

## 17. INSTRUMENTS FINANCIERS

### *Risque de taux d'intérêt*

Les actifs et les passifs financiers de la Bibliothèque nationale qui portent intérêt sont à taux fixe et, par conséquent, les risques de fluctuation de taux auxquels cette dernière est exposée sont minimales.

### *Juste valeur des instruments financiers*

**Subventions du gouvernement du Québec à recevoir**  
Compte tenu que les subventions du gouvernement du Québec à recevoir relatives aux emprunts à long terme sont assorties des mêmes conditions que celles s'appliquant aux emprunts afférents, la juste valeur de la subvention du gouvernement du Québec à recevoir s'établit à 55 484 698 \$, soit le total de la juste valeur de la dette à long terme augmentée des engagements du gouvernement affectés à des projets spécifiques.

### **Dette à long terme**

Au 31 mars 2003, la juste valeur des dettes à long terme de 13 650 247 \$ s'établissait à 15 008 223 \$, compte tenu de l'actualisation des flux de trésorerie au taux d'intérêt du marché pour des titres présentant des conditions et caractéristiques semblables. Ces dettes à long terme ont des taux garantis pour des périodes s'échelonnant généralement entre 9 et 10,5 ans.

### **Autres éléments d'actifs et de passifs**

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des créditeurs et frais courus, des emprunts temporaires et des intérêts à payer est équivalente à leur valeur comptable étant donné la courte période avant l'échéance.

## 18. ENGAGEMENTS

La Bibliothèque nationale s'est engagée en vertu de contrats de location – exploitation échéant à diverses dates jusqu'au 9 mars 2006 pour des locaux et de l'équipement. La dépense de l'exercice terminé le 31 mars 2003 concernant ces contrats s'élève à 1 154 181 \$. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2004	776 618 \$
2005	176 152
2006	2 131

De plus, la Bibliothèque nationale a conclu des contrats pour différents services et des dépenses en immobilisations. En date de fin d'exercice, ses engagements sont les suivants :

	2003
Aux fins des opérations	196 248 \$
Aux fins des immobilisations	50 000
Aux fins du démarrage des opérations de l'édifice de diffusion	65 278 481
	<b>65 524 729 \$</b>

Par ailleurs, la Bibliothèque nationale s'est engagée à remettre à des institutions d'enseignement des sommes totalisant 10 000 \$ par année afin d'appuyer la recherche et la formation en bibliothéconomie.

## 19. ÉVENTUALITÉS

La Bibliothèque nationale du Québec a délivré une lettre de garantie bancaire irrévocable en faveur de la Ville de Montréal au montant de 335 000 \$. Cette garantie couvre d'éventuels travaux de réfection sur le domaine municipal résultant des travaux de construction. Elle est délivrée pour une durée d'une année, mais renouvelable jusqu'à la fin des travaux autorisés par la Ville de Montréal. Elle devient périmée le 61<sup>e</sup> jour suivant la réception d'un avis d'expiration de la Ville de Montréal. Il est impossible d'estimer les coûts éventuels associés à cette garantie; en conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

L'adjudicataire du lot 3 du décret de construction, Axor Construction Canada Inc., n'a pas signé son contrat selon la soumission déposée et les engagements conclus, alléguant une violation des conditions d'appel d'offres. Il réclame de la Bibliothèque nationale un montant de 3 401 000 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec. La Bibliothèque nationale, quant à elle, réclame de Axor Construction Canada Inc. et de Compagnie d'assurance London Garantie, solidairement, la somme de 2 095 000 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec et de Axor Construction Canada Inc., seule, la somme de 235 156 \$ avec intérêts et l'indemnité additionnelle prévue au Code civil du Québec ainsi que les frais extra-judiciaires engagés. Il est impossible d'effectuer une prévision valable sur l'issue de ces deux affaires. En conséquence, aucune provision n'est comptabilisée.

## 20. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, la Bibliothèque nationale est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. À l'exception de la transaction mentionnée ci-après, la Bibliothèque nationale n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers.

La Bibliothèque nationale a conclu une convention d'occupation et de prêt d'espace en décembre 2000. Cette entente vise le prêt de locaux et d'équipements, les taxes ainsi que les frais de chauffage et d'éclairage pour les activités de conservation des Archives nationales du Québec, entité relevant du ministère de la Culture et des Communications. Aucune contrepartie n'est reçue en vertu de cette entente. La valeur comptable de cette transaction est évaluée à 340 925 \$.

## 21. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2002 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2003.

En vertu de la *Loi concernant la Bibliothèque nationale du Québec et modifiant diverses dispositions législatives* (2001, c.11), la Bibliothèque nationale du Québec, désignée sous le nom de Grande bibliothèque du Québec jusqu'au 3 mars 2002, a été substituée le 4 mars 2002 à la Bibliothèque nationale du Québec instituée par le chapitre 42 des lois de 1988. Conséquemment, les chiffres présentés pour l'exercice terminé le 31 mars 2002 résultent des opérations de la Grande bibliothèque du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2001 au 3 mars 2002 et des opérations de la nouvelle Bibliothèque nationale pour la période du 4 mars 2002 au 31 mars 2002.

Cette publication est produite par la Direction des communications et des relations publiques de la Bibliothèque nationale du Québec.

Conception graphique : Christian Simon  
Infographie : Louise Lecavalier

Photographies :  
Pierre Perrault, p. 8, p. 14 en haut à droite et en bas, p. 35,  
p. 36 à gauche au centre et en bas, p. 43 et p. 45 ;  
Bernard Fougère, p. 49 ;  
Alain Laforest, p. 14 en haut à gauche et pages couvertures ;  
Thierry Marcoux, p. 14 au centre à droite.

Téléphone : (514) 873-1100  
Numéro sans frais : 1 800 363-9028  
Site Internet : [www.bnquebec.ca](http://www.bnquebec.ca)

Dépôt légal  
Bibliothèque nationale du Québec, 2003  
Bibliothèque nationale du Canada, 2003  
ISSN : 1181-6449

#### ERRATUM

UNE MALENCONTREUSE ERREUR DANS L'ÉDITION DE NOTRE RAPPORT ANNUEL DE LA BNQ DE L'AN DERNIER NOUS A AMENÉS À ATTRIBUER À LA MAUVAISE PERSONNE LA PHOTO D'UN LIVRE D'ARTISTE. AFIN DE RENDRE JUSTICE À SON AUTEUR, NOUS LA PUBLIONS À NOUVEAU AVEC LES CRÉDITS CORRESPONDANTS.



Livre d'artiste acquis par le dépôt légal.  
**Guy Cusson**, *L'Opportunité frappe à ma porte*.  
Québec, 2002.